Bibliothèque du Parlement

Duvernay, Frères & Dansereau

Propriétaires-Rédacteurs.

BUREAUX :—212 & 214, RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST. GABRIEL

MONTRÉAL.

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TROIS ÉDITIONS

Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

EDITION QUOTIDIENNE, - - - - - - $6.00
" SEMI-QUOTIDIENNE - - - - 4.00
" HEBDOMADAIRE - - - 1.00

45ème année. EDITION QUOTIDIENNE — MONTREAL, VENDREDI MATIN, 11 OCTOBRE 1872. No. 29.

MEILLEUR FIL DE COTON POUR MACHINE A COUDRE ET A LA MAIN,

Le meilleur Fuseau six cordes, pour Coton, sur Fuseaux Noirs, Verts,

DE

JOHN CLARK, JUN. & CIE.,

ETABLIE EN 1820,

MILE END, GLASGOW,

TRADE MARK. TRADE MARK.

Est d'une qualité extra adoptée spécialement à l'usage des MACHINES A COUDRE.

Pour empêcher toute méprise, remarquez le nom MILE END, et la marque de commerce, l'ELEPHANT, sur la carte.

Des certificats de toutes les principales Compagnies de Machines A Coudre en Europe, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, garantissant son usage universel et sa qualité. Nous avons récemment reçu de grandes consignations, qui rendent notre fonds très complet. Des listes des prix seront fournies sur application.

CRAWFORD & Cie.,
Seuls Agents pour la Puissance du Canada,
21, RUE ST. JEAN, MONTRÉAL.

Des Ordres sont reçus des Maisons d'Importations dans le commerce seulement

19 août 1872. 1m—287

ATELIERS DE FERBLANTERIE ET PLOMBIERS.

T. ST. GEORGE,

No. 98, — Grande Rue St. Laurent, — No. 98

Enseigne de la Grosse Cafetière Rouge.

M. T. St. GEORGE, tout en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'on lui a donné, les avertit qu'il a agrandi son Magasin, et qu'il continuera comme par le passé à prendre tout ordre, soit pour posage de tuyaux à gaz, à d'eau, de gazel ers, de lustres, de couverture en ferblanc, en tôle galvanisée, ardoise, etc., soit pour réparations aux ateliers ou à domicile. Le tout sera exécuté par des ouvriers sûrs et de première classe.

Le magasin de ferblanterie, ferronnerie et articles en plomb de M. T. ST. GEORGE contient un assortiment très-varié et très-complet d'articles garantis et à bon marché. Le public est certain d'être servi avec fidélité, promptitude et politesse.

On y trouve également des réfrigérateurs ou glacières de famille améliorés et de tous les prix. Tous ceux qui en ont acheté en sont pleinement satisfaits.

Ouvrages entrepris à la campagne, pour églises, presbytères, couvents et demeures particulières. Fournaises à air chaud posées sous le meilleur système connu.

A l'ancienne place, N. 98, Rue St. Laurent. Enseigne de la GROSSE CAFETIERE ROUGE.

18 Juin sun k—238

ATELIERS DE FERBLANTERIE ET PLOMBERIE.

No. 118, Grande Rue St. Laurent,

FERBLANTERIE & PLOMBERIE

LAMPES ET HUILE DE CHARBON.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis quelques années, a le plaisir de leur annoncer qu'il continue comme par le passé à prendre tout ouvrage concernant le Plombage, Couverture en Ferblanc, en Tôle galvanisée et autres Ouvrages, etc.

M. Drapeau se charge aussi de toutes commandes de la compagnie qu'il s'empressera d'exécuter.

Il aura constamment en mains un assortiment complet et varié de Ferblanterie, Ferronneries, Lampes et Huile de Charbon.

Toutes commandes seront exécutées à très-prix et sous le plus court délai au

No. 118, Grande Rue St. Laurent.

F. DRAPEAU,

Montréal, 18 Mai. 211—su

D. GERVAIS & CIE

No. 810, rue Craig, et 69, rue Bonaventure

VOITURES DE PREMIERE CLASSE

PREMIERS PRIX

aux

Expositions Provinciales ! !

Elegance, Fini, Solidité, Légèreté.

MM. GERVAIS & CIE, Carossiers, si bien connus par le mérite supérieur de leurs Voitures, ont actuellement en stock les plus belles voitures de famille de la Cité de Montréal. Rien de commun ou de seconde qualité n'entre dans la fabrication de leurs voitures, qu'ils sont prêts à garantir. Ils emploient à grands frais des roues d'une solidité qui défie les plus rudes épreuves.

Ayant eu l'avantage d'introduire en Canada l'usage des essieux en acier, ils se tiennent toujours au courant des améliorations modernes.

Excellentes voitures et Bon marché: le public peut s'en convaincre en venant visiter notre établissement.

Mavril.—m

ACHETEZ VOTRE FARINE

POUR

Pains, Galettes, Biscuits et Confiseries

AU

MAGAS DE FARINE DE BRODIE

Coin Rues Craig et Bleury.

Toutes les FARINES sont garanties et livrées sans charge.

Le Cèbre Farine de Brodie qui se livre sous le nom de Serrazin.

Farine de Blé-d'Inde, d'Avoine, de Sarrazin, Avoine, Son, Grue, etc., pour nourriture d'animaux.

Montréal, 1er août 1872. sun k—272

LE CHAMP DE BLÉ DE L'AMÉRIQUE.

Climat salubre, patrimoines libres, bons marchés.

LE CHEMIN DE FER PACIFIQUE DU NORD offre en vente ses TERRAINS, SITUÉS DANS LE MINNESOTA CENTRAL ET OUEST, comprenant: 1. La meilleure Terre Blé; 2. Excellent bois de Construction, etc.; Riches Prairies en Pâturages et Prés Naturels, arrosés par des Lacs limpides et de nombreux courants — dans un climat salubre, où les Fièvres de toutes espèces sont inconnues.

On peut expédier le GRAIN au marché par le Lac, à aussi bon marché que par l'Iowa Est ou Illinois Central. Les Wagons d'entiennent maintenant dans ces Terres, du Lac Supérieur à Dakota. Prix des Terres, près des lisses, $4.00 à $8.00 l'acre; plus loin, $2.50 à $4.00. SEPT ANNÉES DE CREDIT; Actes de Vente garantis; 8 PER CENT. du Pacifique du Nord, se vendent actuellement au pair, reçus par les terrains à $1.10. Aucune autre Terre in-connue n'offre autant d'avantages aux colons.

Les 8 MILLIONS D'ACRES, sous la Nouvelle Loi (Mars 1872) ont été mises GRATIS, près le chemin de fer, par une réduction d'un ou deux ans.

TRANSPORT A UN TARIF REDUIT sur tous les points principaux de l'Est, aux acheteurs de Terres du Chemin de Fer et des Patrimoines Francs du Gouvernement. Les Acheteurs, leurs Femmes et Enfants VOYAGENT GRATIS sur le Chemin de Fer Pacifique du Nord. C'est maintenant le temps pour les colons de prendre des Terres du Chemin de Fer et des Patrimoines Francs du Gouvernement, très des lisses.

Demandez la BROCHURE contenant les informations, la carte et la copie de la Nouvelle Loi relative aux Patrimoines Francs.

Adresser: DEPARTEMENT DES TERRES, CHEMIN DU PACIFIQUE NORD ET ST. PAUL MINN., ou

No. 23, troisième Avenue, coin de la 9e Rue New-York.

24 mai.—219 k A C

LA MACHINE A BRIQUE "CANADA"

FONCTIONNANT PAR ELLE-MÊME

Adoptée pour faire de 18,000 à 26,000 briques par jour, selon le plan d'opération.

La machine la plus simple, la meilleure et la moins dispendieuse pour faire de la brique dont on puisse se servir.

Des circulaires vont envoyés sur demande.

AUSSI,

MACHINE A LEVIER POUR LA BRIQUE

avec amélioration sur la vieille Patente Américaine, connue ici comme la Machine Adams, ce qui la rend moins compliquée et dure plus longtemps que toute autre Machine à Levier faite dans la Puissance.

BULMER & SHEPPARD,
Bureau, 242, rue Parthenais, Montréal.
23 février 139—c r

GRAND BIENFAIT AU PUBLIC.

LA MACHINE A COUDRE HESPELER

Que l'on peut voir au

No. 236, de la Rue St. Jacques

Est la meilleure Machine qui soit sur le marché. Prix, $22.50.

Venez et voyez.

4 Juin. 225—j k

$30 SEULEMENT!

$5 comptant et $5 chaque Mois.

POUR LE BANNER

MOULIN A COUDRE A NAVETTE

Cette Machine est d'une apparence élégante, et exécute tous les ouvrages; elle peut ourler, piquer, assembler, soutacher, &c., &c.

Elle travaille avec facilité, le coton ou la soie la plus fine, de même que l'étoffe la plus épaisse, voire même le cuir.

Venez voir et vous serez persuadés,

HART & HEWITT,
76, Rue Bonaventure.
132—a k

MACHINES A COUDRE DE SINGER.

Tailleurs,
Modistes,
Cordonniers,
Chemisiers,
Selliers,
Manchonniers,
Bourreurs,
Couturières,
Familles, &c

Sont invités à visiter notre Assortiment des célèbres machines à coudre de Singer.

La supériorité de ces machines est tellement reconnue que leur vente ANNUELLE excède de 50,000 celle de Wheeler & Wilson; il se vend ANNUELLEMENT 120,000 SINGERS de plus qu'aucune autre sorte de machine.

JOHN F. BROOKS & Cie,
405, Rue Notre Dame,
(Près la rue McGill.
11 Sept. 7

W. Bell & Cie.

MEDALLES,

GUELPH, ONTARIO.

ORGUES ET MELODIUMS.

Seuls Propriétaires et Fabricants de l'"ORGANETTE," contenant des Tuyaux Patentés de SCRIBNER.

Ayant reçu la seule médaille qui ait été donné aux fabriquants d'INSTRUMENTS à anches, aux Exhibitions Provinciales, pour progrès en instruments de Musique, outre les Diplômes et les premiers prix aux autres expositions, trop nombreux pour les mentionner.

Nos instruments sont connus des Musiciens et jugés comme les plus beaux qui aient paru.

Notre amélioration la plus récente et qui est le plus de valeur, est l'Organette," contenant des Tuyaux Patentés de Scribner, qui, d'un côté, est de doubler à peu près la force, rendant en même temps un ton doux et semblable à un instrument à tuyaux. Par cette invention merveilleuse, nous pouvons faire un instrument d'une force presque double de celle d'un tuyau d'orgue, avec la moitié moins de dépense.

AVIS.—Comme nous avons acheté le seul droit de manufacturer les Tuyaux Patentés de Scribner, pour la Puissance du Canada, en conséquence nous avertissons toute personne de ne pas les acheter ailleurs, puisqu'elle serait sujette à une amende. Nous avons fait patenter le nom de l'"ORGANETTE," pour tous instruments contenant cette amélioration importante. Tout fabriquant qui enfreindra ce droit sera poursuivi.

Des catalogues illustrés sont fournis, en s'adressant à

W. BELL & CIE., Guelph.
10 Août. 250—A O U

PROVINCE DE QUÉBEC.

Licences émises en vertu de l'acte des Licences de Québec, entre la période du 1er Juillet et 30 Septembre 1872.

HOTELS ET AUBERGES.

CITÉ DE MONTRÉAL.

Isaac Ebbitt, Quartier Ouest	4	Juillet
Geo D. Dawson, do	6	"
Léandre St. Amour, Quartier St. Antoine	6	"
Alexis Meunier, Quartier Ste. Marie	9	"
Charles Vezina, [Transporte du Quartier Est au Quartier St. Jacques]	12	"
David Latour, Quartier St. Jacques	26	"
Pierre Rivard, Quartier Centre	27	"
Japhet Giguère, Quartier St. Jacques	29	"
George Neville, Quartier St. Jacques, [Transporté de Wm. Wilkinson]	6	Août.
Elzéar Benoit, Quartier Ste. Marie, License de Magasin remise	12	"
Emile Leiflin, Quartier Est	12	Août.
Charles Higgins, Quartier St. Antoine	13	Sept.
Henri Massard, Quartier Ste. Anne	17	"

ISLE DE MONTREAL, ET VILLAGES ET PAROISSES.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Godfroi Villeneuve, Côte St. Louis	8	Juillet
Pierre Meunier, Village St. Jean-Baptiste	9	"
Moise C St. Amour, Côteau du Lac	12	"
Louis G. Bourassa, St. Martin	11	"
Madame Cath. Prevost, St. Constant	16	"
Treflé Gagnon, Village St. Jean-Baptiste	16	"
Maxime Delorme, Village St. Jean-Baptiste	24	"
Pierre Labbe, Village St. Jean-Baptiste	12	"
Casimir Bourassa, Laprairie	6	Août.
Adolphe Garriepy, Vil. St. Jean-Baptiste	7	"
Louis Serré dit St. Jean, St. Constant	21	"
Eustache Menard, Boucherville, [Transporté à sa propre maison]	27	"
Hormidas Desrochers, Boucherville, [Transporté à la Rue Ste. Famille	11	Sept.
Arsène Courville, Côte des Neiges	16	"
James Davidson, Village St. Jean-Baptiste	10	Juillet

MAGASINS

Louis Bourbonnais fils, Paroisse Côteau du Lac	4	Juillet
Thomas Price, Quartier Ste. Anne	6	"
James Doherey, Quartier Ste. Anne	8	"
Viau & Viger, Longueuil	8	"
Versailles & Cie, Quartier St. Antoine	9	"
Claude Melançon, Quartier Est	9	"
François Hamelin, Quartier Ste. Anne, [Transporté au Quartier St Jacques]	10	"
Francis G. Hood, Quartier St. Louis	12	"
Madame Margaret Johnson, Quartier St. Laurent	13	"
Robert McIntosh, Quartier St. Antoine	15	"
Jean-Baptiste Dezois, Paroisse Verchères	15	"
Arthur Ghalut, Paroisse Sault au Recollet	16	"
Adolphe Cadieux, Varennes	18	"
Louis Asselin, Quartier St. Antoine	20	"
Henri Lacroix, Quartier St. Jacques	20	"
Charron & Lafortune, Quartier St. Jacques	23	"
Oscar Lafortune, Quartier St. Jacques	23	"
F & A Bigaouette, Quartier St Louis, [Transporté de John Johnson	24	"
Angus Sutherland, Quartier St. Laurent	25	"
George Wood, Quartier Ste. Anne	25	"
Pierre Dufresne, Quartier St. Louis	29	Juillet
William Jacob, Paroisse St. Polycarpe	29	"
Agostino J. Marchi, Quartier St. Jacques	31	"
Thomas Dawes, Quartier St. Jacques, [Transporté de John Murray	31	"
Joseph Beaucaire, Quartier St. Louis	31	"
Moise Menard, Newton	1	Août
Marcelin Lipointe, Quartier St. Jacques, [Transporté de Edouard Prevost]	5	"
Wm. Wilkinson, Quartier St. Anne	6	"
Ancet Preour, Côteau Landing	7	"
Ranger & Frère, Quartier St. Jacques	7	"
Pierre L. Gagnier, Quartier St. Jacques, [Transporté de Olivier Leduc]	7	"
Shannon Frère, Quartier Ouest	14	"
François Benoit, La Tortue, [Transporté de J. B. Remillard]	4	Sept.
Hypolite Tourangeau, Varennes	4	"
François H. Doucet, Quartier T. Albert Barbeau, Isle Bozard, St. Raphael	14	"
Gilbert Daudé, Quartier St. Antoine, [Transporté de Stephanie Beaudet]	23	"
Hugh Mason, Quartier Ste. Anne	24	"

BATEAU A VAPEUR.

"Canada" Capt. E. Crépeau..... 16 Juillet

COLPORTEURS.

James Turner, pour District de Montréal	2	Juillet
Michael Keily, pour District de Montréal	5	"
Albert Vipond, pour District de Montréal et Terrebonne	8	"
John Collis, pour District de Montréal	8	"

TABLES DE BILLARD.

Frederick Gerkin, St. Lawrence Hall, (cinq)	1	Août
Frederick Gerkin, Hôtel St. Jacques, (cinq)	1	Août

"TABLES DE PIGEON HOLE"

J. Bpt. Fournier, Eastward	4	Juillet
Eugène Finio, do	10	"
Louis Racine, do	10	"
Tréflé Gagner, Vil. St. Jean Baptiste	16	"
James Davidson, Vil. St. Jean Baptiste	18	"
David Latour, Quartier St. Jacques	30	"
J. Bpt. Larin, Quartier St. Antoine	5	Août
George Pepin, Quartier St. Jacques	16	"
Adolphe Garriépy, Vil. St. Jean Baptiste	5	Sept.

ENCANTEURS.

Dufour & Cie, Montréal	3	Juillet
Jan. B. Pardelein, assistant de MM. Benning & Barsalou	16	"
Ovide Ste. Marie, Montréal	22	"
Jos. A. Hudon Par. Côte Visitation Montréal	8	Août
David Fraser, Montréal	12	"
John Rhynas, do	11	Sept.
John Leeming, do	3	"

POUR TENIR DE LA POUDRE A VENDRE.

Ferrier & Cie, Montréal	3	Juillet
John Mayo, do en detail seulement	8	"
Harper et Smith, en detail seulement	19	"
Thomas Reeves, en detail seulement	29	Août
Thomas Cortes & Cie en detail seulement	20	Sept.

Montréal, 1er Oct. 1872 } 28

OMNIBUS VILLENEUVE.

Lignes de Diligences entre Montréal, Terrebonne et St. Vincent de Paul, communiquant à Terrebonne, par l'omnibus du matin, avec les voitures de Postes des Paroisses de Ste. Anne des Plaines, Ste. Sophie, New-Glasgow et St. Lin.

DE MONTREAL, (2 voyages par jour) Le premier.—Départ de l'Hôtel Berthiaume, No. 200, Rue St. Laurent, (vis-à-vis le marché), à 8 hs; A.M., Le deuxième.—Départ de l'Hôtel Jetté & Chapleau, même rue, à 4 hs; P.M.

DE TERREBONNE, (retour). —Départs à 6 hs; A.M., et à 1 h; P.M.

Prix..... 50c à Terrebonne.
" ..... 40c à St. Vincent de Paul.

Le Dimanche, l'omnibus partira comme par le passé, à 7 hs; A.M, et reviendra dans l'après-midi.

L'Omnibus, quittant Montréal le matin, à 8 heures, offre de plus l'avantage aux hommes d'affaires et aux parents qui ont des enfants au Collége, de revenir à la ville le même jour, tout en leur accordant 2 heures de loisir à Terrebonne.

M. Villeneuve prend occasion d'avertir le public qu'il vient de prendre en Société pour les fins ci-dessus, les deux Messieurs St. Vincent, qui continueront, comme par le passé, à conduire les dits omnibus, et s'empresseront de donner satisfaction aux voyageurs.

Les affaires se transigeront à l'avenir sous le nom de "ST. VINCENT & CIE.

18 sept. 1er Nov.—10

CONCOURS—$300 ET MÉDAILLE D'OR

Considérant qu'il est urgent de procurer aux Cultivateurs de cette Province "UN TRAITE D'AGRICULTURE THÉORIQUE ET PRATIQUE," adapté à leurs circonstances particulières LE CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC a résolu d'ouvrir

Un Concours pour le Meilleur Traité d'Agriculture (Soit en Français soit en Anglais) pour lequel il offre Un Prix de $300 et une Medaille d'Or, pourvu toujours que ce Traité soit jugé d'un mérite suffisant.

Conditions du Concours

1o.—Le Concours est ouvert dour le "Meilleur Traité Théorique et Pratique," adapté aux conditions particulières de climat, de sol, de débouchés, de main-d'œuvre et de capitaux de la Province de Québec.

2o.—Les concurrents devront, avant le 1er Mars 1873, déposer le travail au Bureau du Conseil d'Agriculture, à Montréal, sous autre signature qu'un nom de plume, afin d'assurer à tous une appréciation impartiale de leur mérite. Ils devront en même temps envoyer leur signature sous pli-cacheté, qui ne sera ouvert qu'après la décision des Juges.

3o.—Le Conseil d'Agriculture ne s'engage pas à remettre les manuscrits.

[Par ordre,]

GEORGES LECLERE,
Secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

AVIS.

Le et après le 1er Octobre, le vapeur Beauharnais laissera le Bassin du Canal, Montréal, tous les jours, à midi, et Lachine à l'arrivée du train de trois heures P.M., de Montréal.

18 S. pt. um p—18

THE ONTARIO LEGAL AGENCY

No. 1 Express Building, St. François-Xavier Street, Montreal.

28 s. 4

AVIS.

LES ARPENTEURS soussignés ayant ouvert un Bureau, au No. 146, Rue St. Jacques Ainsi qu'au No. 93 Rue St. François-Xavier, toutes commandes pour arpentage qui seront laissées à l'un ou l'autre des Bureaux ci-dessus, seront remplies avec soin.

JOS. RIELLE, Arpenteur, H. M. PERRAULT, Arpenteur,
146, Rue St. Jacques.—93, Rue St. Fs.-Xavier,
22 Juillet 1872. 263—1m k

L'UNION DE PRIÈRES.

Dimanche, le 13 Octobre, à 7 heures du soir, très-précises, aura lieu à la Paroisse, l'assemblée générale des "Associés de l'Union de Prières."

Cette belle et grande œuvre est connue aujourd'hui par tout le pays, et l'on ne peut s'empêcher de louer et bénir Dieu, en songeant à l'influence salutaire et réparatrice qu'elle exerce dans un grand centre comme Montréal.

Les avantages de cette œuvre sont incalculables; le bien qu'elle accomplit chaque jour est connu de tous. Cette œuvre, en un mot, a jeté dans notre sol de si profondes racines, que nous ne croyons pas nécessaire d'en parler au long pour en faire ressortir les heureux fruits.

Nous nous bornerons à quelques chiffres qui en disent plus que l'article le plus éloquent.

Fondée en 1851, l'Union de Prières compte aujourd'hui au moins cinquante mille associés dans la ville et les campagnes, et sans exagération aucune, on peut assurer que depuis cette époque jusqu'à ce jour, elle a fait célébrer plus de *huit mille* services pour les pauvres.

Dans la seule paroisse de Notre-Dame, elle a fait chanter, chaque année, environ cinq cents services, corps présent, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, elle s'est affilié près de cinquante paroissiens, dans chacune desquelles se chantent encore un grand nombre de services et de messes pour les défunts.

Cette Association, comme l'indique un excellent petit livre dont nous parlerons bientôt, "jouit du grand privilége d'être affiliée elle-même à l'Ordre des Religieux de Prémontre, ce qui donne une part réelle aux messes, communions et bonnes œuvres de plus de soixante mille Religieux et Religieuses et de millions de Laïques, qui mettent, suivant les conditions établies, leurs bonnes œuvres en communion avec les nôtres."

La contribution annuelle de chaque associé est l'offrande de trente sous, le jour de l'entrée, à renouveler chaque année, dans le courant du mois d'octobre. Les contributions des Associés forment le fonds sur lequel l'Association prélève les frais des Services. La contribution doit être double, c'est-à-dire d'un écu par an, si l'on désire qu'outre le service, l'Association fasse les frais de cercueil, de transport de corps et de la fosse.

Le Bureau de l'Union de Prières se tiendra cette année comme les autres années, au parloir du Séminaire, et vû le nombre croissant des personnes qui se joignent à cette pieuse Association, le Bureau demeurera ouvert pendant deux mois.

Dimanche, le 13 Octobre, la fête à la quelle l'Union de Prières convie ses associés en particulier et tous les fidèles en général, promet d'être plus brillante, plus belle et plus imposante que jamais. Un de nos meilleurs prédicateurs donnera le sermon de circonstance, et le produit de la quête est destiné à acheter du bois pour les pauvres, dans le cours de l'hiver.

Pour revenir au livre dont nous parlions tout à l'heure, intitulé: "Consolations à ceux qui pleurent," il justifie parfaitement son titre.

L'édition de ce livre tirée à plus de quinze mille exemplaires, se trouve presqu'épuisée; les Associés de l'Union de Prières qui n'ont pas encore ce précieux ouvrage, feront bien de se le procurer, en renouvelant leur billet.

Dans ce livre tout imprégné des salutaires enseignements de la mort, chacun puisera la vraie science de la vie qui, après tout, n'est que la science de savoir bien mourir.

Sous son humble format, ce petit volume, du prix de trente sous, contient une foule de considérations élevées et pratiques, une quantité d'instructions courtes et touchantes, et bon nombre d'exemples salutaires et utiles à tous.

Le lecteur trouvera de plus dans ce petit livre, revêtu de l'approbation de nos Seigneurs les Evêques de la Province, les avantages et les règlements des Associations de l'Union de Prières et de la Bonne Mort, et les précieuses indulgences — tant pléinières que partielles — que Notre Saint Père le Pape a attaché à ces deux bonnes œuvres.

Nous nous plaisons à croire que les personnes déjà associées, se pénétrant de plus en plus de l'esprit même de l'œuvre, engageront leurs parents, leurs amis et leurs voisins qui n'y appartiennent pas encore, à s'y engager au plus vite, en leur en faisant connaître la fin et les avantages; et l'un des moyens les plus efficaces, suivant nous, pour atteindre un but si louable, serait précisément de passer à ces personnes l'excellent petit livre dont nous venons de faire ressortir le mérite d'une manière si imparfaite.

Monseigneur de Montréal daignant bien vouloir honorer de sa présence notre réunion d'union de prières, dimanche prochain, 13 du courant, le Directeur de l'œuvre est heureux d'informer les associés et tous les fidèles de cette ville que l'association va saisir cette circonstance pour exprimer à Sa Grandeur, ses vœux et ses hommages les plus respectueux à l'occasion de la solennité de ses noces d'or.

W. & F. P. CURRIE & CIE
110, Rue des Sœurs Grises,

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, Plaque de Boutlloires, Fer galvanisé Plaques du Canada, Plaque d'Etain, Tubes pour Boutlloires, Tubes à Gaz.

Etain en Lingot, Rivets, Marbre Veiné, Cuivre en Lingot, Fil de Fer, Ciment Romain, Cuivre en Feuilles, Fil d'Acier, Ciment de Portland, Antimoine, Vitres, Ciment du Canada, Zinc en Feuille, Peinture, Toile à Fanfer, Zinc en Lingots, Fer en Brique, Vases de Jardin, Plomb en Saumon, Fine Covert, Dessus de Cheminées, Rouge de Plomb, Brûques à fournaises, Fontaines, Blanc de Plomb TUYAUX DE DRAINAGE, Tuiles à Paver, Encaustique Patenté, &c.

Manufacturiers de SOFAS, CHAISES et RESSORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en mains.

29 nov.—105 a k A C

MAISON NOTRE-DAME

88, — RUE NOTRE-DAME, — 88,

Les soussignés ont constamment en main un assortiment complet de

VINS, LIQUEURS, ÉPICERIES DE CHOIX,

&c, &c, &c,

Provenant de Graham, Eau-de-Vie de Martell, Heim de Heunessy, de de Pemartin & Cie, Sherry de Domecq (armes royales d'Espagne) Porter de Londres, Clarets en Caisses et en fûts, Rum des Isles, Champagnes (meilleures marques) Liqueurs de Curaçoa, Maraskino, Anisette, Ava-Cream, Vraie Chartreuse, etc.

Aussi, importation directe de Cross & Blackwell, Sauces, Marinades, Poulet aux aux Truffes, Jambons, Langues en Pots, Thé, de Strasbourg, Pâté d'Anchois, Fruits au Sirop et à l'eau-de-vie, Confitures, Gelées, Fruits, Amande, Noix, Chocolat & Cacoa parfumés à la vanille.

Les soussignés attirent spécialement l'attention des Messieurs du Clergé, sur leurs VINS PURS, importés directement par eux-mêmes pour l'usage du SAINT SACRIFICE DE LA MESSE. Ces Vins sont vendus avec l'approbation de Sa Grandeur, Monseigneur de Montréal.

L'on transporte les effets à domicile, aux Steamboats et aux Alentours de la Cité sans charge extra.

MATHIEU & THODEL,
88, Rue Notre-Dame.
1er Juin 233—r

LITTERATURE

LA REINE DE PARIS

(SUITE.)

La guerre continua avec ses péripéties ordinaires: victoires de M. le prince sur les troupes du roi, quand il avait affaire à d'autres généraux que Turenne, victoires de Turenne quand les deux plus grands capitaines du monde luttaient l'un contre l'autre. Les armées battues se réorganisaient promptement, et plus d'une année se passa ainsi, sans que le sang versé de part et d'autre fît faire un pas décisif à la question. Enfin, les deux adversaires se rebattirent sur Paris; M. de Turenne poussant M. le prince devant lui, M. le prince échappant à son ennemi par de savantes manœuvres.

Quand le parlement apprit l'approche des troupes de M. le prince, il ordonna la fermeture des portes, et défendit de recevoir une armée rébelle au roi. Vainement, M. le prince, harcelé de près par M. de Turenne, et comprenant que son unique salut était derrière les murailles, accourut-il pour réclamer, le parlement fut inflexible.

—C'est donc la guerre qu'on veut? dit le prince de Condé.

—Non! monsieur, répondit Mathieu Molé; mais le parlement ne peut se mettre en opposition avec le roi pour se rendre agréable à Votre Altesse. Il outre-passerait ses pouvoirs.

—Ainsi vous repoussez mes soldats?

—Nous gardons Paris au roi! voilà tout.

—Eh bien, je vais livrer bataille... mais après la lutte, je jure Dieu que mon armée entrera de gré ou de force!

—Paris résistera...

—Paris cédera avant huit jours, car déjà les officiers du duc de la Lorraine sont arrivés et ses troupes le suivent de près!

—Paris n'ouvrira pas ses portes à un prince étranger!

—M. le duc de Lorraine est le beau-frère de Monsieur!

—M. le duc de Lorraine est ennemi de l'état, et s'il ose se présenter dans la grand'chambre, le procureur général le fera arrêter sur place.

—On n'arrête pas aisément un prince qui traîne derrière lui dix mille hommes et douze pièces de canon!

—Puisque Votre Altesse doute de notre fermeté, elle ne doutera plus sans doute, en présence de notre arrêt... Greffier, écrivez!" La cour enjoint au prévôt des marchands et aux échevins de faire sortir les gardes bourgeoises pour repousser les troupes étrangères si elles osent se présenter devant les remparts de la ville..." Maintenant, monsieur, tâchez de battre M. de Turenne, et revenez ensuite avec M. le duc de Lorraine; vous verrez ce que peuvent faire l'honneur et l'amour du devoir.

—Je relève toujours le gant qui m'est jeté, répondit le prince avec hauteur.

Et il sortit indigné.

—Ah! ces maudites robes noires, ajouta-t-il, je n'en aurai donc jamais raison! elles me donnent plus de souci à elles seules que l'armée ennemie; mais si je ne puis les abattre avec l'épée, je les écraserai avec le talon.

Il rejoignit ses troupes. Maître du pont de Saint-Cloud, il était à cheval sur les deux rives, pouvait passer alternativement sur l'une ou sur l'autre, et se trouvait ainsi en mesure d'échapper à l'armée royale supérieure en nombre, de quelque côté qu'elle vint l'attaquer. Mais, en stratégiste habile, Turenne détruisit bientôt cet avantage. Il fit construire un pont à Epinay, et jeta sur la rive droite le maréchal de la Ferté, avec la moitié de l'armée. M. le prince comprit qu'il allait être à la fois attaqué en tête et en queue, sans avoir une retraite assurée, et au lieu de se laisser enfermer, il résolut de passer sur la rive droite et de porter son armée à l'orient de Paris, derrière Charenton, afin de s'y retrancher dans la langue de terre qui est formée par le confluent de la Seine et de la Marne.

Mais M. de Turenne le suivit de près. Vainement M. le prince essayait-il de forcer de vitesse! vainement longea-t-il les murs de Paris, espérant que sa détresse lui vaudrait un asile! Les portes restèrent closes. Repoussé à la porte de la Conférence, à la porte Saint-Honoré, il fut atteint par M. de Turenne à la hauteur de la porte Saint-Denis. Là un engagement de cavalerie eut lieu. Quelques escadrons furent culbutés, mais le prince, qui était resté à l'arrière-garde, comme au poste le plus dangereux, rétablit le combat et gagna le faubourg Saint-Antoine, où il établit son armée derrière des retranchements précédemment construits par les bourgeois.

Cependant Tabourot, commandé de service comme colonel de son quartier, gourmandait Nicolet.

—En finiras-tu aujourd'hui? lui disait-il, l'heure s'avance... les compagnies vont s'assembler.... ne sais-tu donc pas que je suis de garde à la porte Saint-Antoine.... je n'attends plus que mon épée... est-elle prête?

Au même moment la porte s'ouvrit, et un homme parut enveloppé d'un manteau. Nicole recula effrayée.

—Ah! mon Dieu, qu'est-ce que c'est que celui-là?

—M'y voici! dit l'inconnu en ouvrant son manteau.

—M. le marquis de Jerzay! Jerzay était à peine entré qu'un bruit sourd et le piétinement des chevaux annoncèrent qu'un carosse s'arrêtait devant la porte. Tabourot courut à la fenêtre:

—Si c'était... oui... c'est le carosse de madame de Longueville... Elle en descend elle-même... la voilà...

(A CONTINUER.)

TELEGRAPHIE

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

SERVICE PRIVE DE *LA MINERVE*

Ottawa, 10.

M. J. G. Moylan et le Colonel Strange, de Kingston, sont en cette ville.

Les régattes ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'un grand concours. Le premier prix, qui était de $300, a été gagné par M. Kells.

Il n'y a pas de nouvelle politique.

Kingston, 10.

Le gouvernement s'est assuré les services du vapeur *D. J. C. Daly* pour nettoyer le port.

Des régattes supérieures auront lieu ici le seize de ce mois.

Temps froid, avec un fort vent de Nord-Ouest.

Withby, Ont., 10.

Le yacht *Ina* allant de Toronto à Kingston, a chaviré cette après-midi à trois milles du port de Whitby. L'équipage, se composant de 3 hommes, a été recueilli par une chaloupe sortie du port.

Halifax, 10.

Le vapeur du gouvernement de la Puissance, le *Lady Head*, est revenu aujourd'hui de l'Ile au Sable.

Ce matin, une foule considérable se pressait dans la Cathédrale de St. Luc, pour assister au mariage de Mademoiselle Almon, fille de feu l'Hon. W. B. Almon, avec le Révd. H. Walker, coadjuteur de l'Evêque de Terre-Neuve.

Jos. McKeegney, Ecr., ancien M. P. pour le Cap Breton, a été nommé juge de la Cour Supérieure pour Manitoba.

La nomination des candidats aux sièges vacants de l'Assemblée Législative, pour les comtés de Yarmouth, de Pictou et de Inverness, a eu lieu hier. MM. Pyerson et Flint ont été mis en nomination pour Yarmouth; MM. Marshall et McRay pour Pictou, et le Rr. Campbell et M. Hugh McDonald pour Inverness. Les élections auront lieu mercredi prochain.

A l'assemblée annuelle des membres de la Société des Arts et des Sciences de la Nouvelle-Ecosse, les Messieurs suivants ont été élus officiers pour l'année courante: Président, J. N. Jones; Vice-Présidents, Dr. Tilpin et Dr. Lawson; Secrétaires, Dr. Henriman et Angus Roch; Trésorier, W. G. Silver.

Temps magnifique.

Québec, 10.

Ce matin, vers trois heures, on a trouvé le cadavre de M. Dubord, dans la côte Lamontagne, vis-à-vis de l'hôtel Frechette. Il paraît que M. Dubord vivait dans cet hôtel avec sa fille et que, pendant la nuit, il ouvrit sa fenêtre et tomba sur le pavé. Dans sa chute, il se cassa les deux jambes. On croit que ce triste accident est arrivé pendant que M. Dubord rêvait.

Ce matin, le coroner a tenu une enquête sur le corps du malheureux, et a rendu un verdict de mort accidentelle.

M. Dubord a représenté deux fois la ville de Québec dans l'ancien parlement canadien et fut l'un des plus principaux marchands et l'un des directeurs de la Banque de Québec. Il était estimé de tous ceux qui le connaissaient.

M.

LA MINERVE

Vendredi matin, 11 Octobre 1872.

Le dernier mot. Nos adieux au *Nouveau Monde* ont l'inconvénient d'être un peu longs ; mais nous tenons à ce qu'ils soient irréprochables. C'est pourquoi nous avons contrôlé chacune de nos citations, pour qu'on ne puisse pas avoir la ressource de nier. Nous continuons à mettre en relief les principaux traits de cette étonnante carrière d'infortunes.

MAUVAISE FOI DU N. M.

En 1871 le *N. M.* prétendait avoir toujours été d'accord avec cette lettre, qui le condamne à première vue, puisqu'elle dit qu'il doit se taire et qu'il a toujours parlé :

Mais si, *de fait*, cette loi ne convient pas en tout à la religion catholique, "c'est aux évêques à en demander la correction." Et l'on ne saurait "jamais approuver ces clameurs" que fait entendre le clergé inférieur. "soit dans les feuilles publiques, "soit ce qui est pis encore, dans la chaire : tant parce que cela trouble la règle de l'ordre hiérarchique et de la subordination requise, que parce que de semblables clameurs n'ont jamais produit d'heureux effets. (Mgr. de Angelis.

"servant les règles de "prudence."

2o. "Un tel catholique est cependant libre de choisir, pour "parvenir à ce but si "désirable, le moyen "qu'il juge, au meilleur de sa connaissance, le plus propre à atteindre cette fin, "avec le moins de "danger possible pour "la paix religieuse de "pays."

3o. "La constitutionalité du dit acte "et l'à-propos de provoquer l'intervention du Parlement "impérial, ou du gouvernement fédéral, "sont du ressort de "questions libres au "point de vue de la "conscience, et nos "législateurs catholiques pouvaient, sans "blesser les principes "religieux, voter dans "un sens ou dans l'autre."

"Nous apprenons ce matin de diverses sources, "une nouvelle "dont l'importance "n'échappera à personne, et qui rejouira, "nous en sommes sûr, "tous les cours catholiques comme elle "nous réconforte et "nous remplit nous-même."

"Voici ce dont il s'agit :

1o. Il a été présenté à NN. SS. les évêques de cette province récemment réunis à Québec une requête "demandant d'imposer silence aux journaux religieux, le *Journal des Trois-Rivières* et le *Nouveau-Monde*.

"Cette requête a été mise de côté.

"2o. "Le Code des Curés, Marguilliers et Paroissiens" dit-on, "juge Baby y a été jugé un livre dangereux, qu'il est très-important de voir relever et refuter.

"3o. "Conformément à ces diverses décisions" Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal adresse aujourd'hui au clergé de son diocèse une lettre circulaire.—*N.-M.*, 27 Mars, 1871.

Voici quelques citations montrant comment cette circulaire justifie le *Nouveau Monde*.

Voilà pourtant la conduite le principe posé par la *Minerve* après tous les parlementaires français et anglicans, "que l'évêque doit s'entendre avec le gouvernement" avant de prendre une décision épiscopale.

La *Minerve*, parle maintenant de *bonne entente*; elle dit surtout savoir qu'il n'y a d'entente véritable que celle qui repose sur la base de la liberté entière de l'Eglise.

Mais alors que veut donc dire cette éternelle objection des régistres de l'état civil ?

Si, en effet, c'est aux officiers de l'état à déterminer ce qui est ou n'est pas un mariage, c'est bien à lui qu'est laissé la grave question des conditions du Sacrement. Il s'agit donc de savoir si l'église de Montréal reconnaîtra, oui ou non, aux cours civiles le droit de créer un nouvel empêchement au mariage des catholiques, celui que nous pourrions appeler "*du refus des Régistres.*" L'église, qui jouit ici de la liberté dans la pratique de son régime, enseigne positivement à l'encontre de cette doctrine, que le mariage est un sacrement dont les conditions essentielles échappent à la juridiction des gouvernements politiques. *N. M.*, 12 Fév. 1871.

L'Archevêque fait démentir cette nouvelle en ces termes :

" Nous croyons être en demeure d'affirmer que le *Nouveau-Monde* a été la dupe de fausses informations sur la nature des affaires qu'auraient traitée Nos Seigneurs les Evêques et sur les conclusions adoptées par eux sur les deux premiers points sont faux.

Voici la rétractation :

Evêché de Montréal ce 24 mars 1871.

Notre *Nouveau-Monde* a fait hier une *assez grave indiscrétion*, en livrant au public, sans y être autorisé, quelque chose de ce qui se serait dit ou fait dans la dernière réunion de nos Seigneurs les Evêques...

Le *Nouveau-Monde* a donc "doit s'humilier d'avoir ainsi parlé TROP VITE."

G LAMARCHE, Ptre.

Quant au 3e point, la Circulaire de Mgr est datée du 12 mars et l'assemblée des Evêques a eu lieu le 20. Il n'a jamais rétracté.

Cette mauvaise foi en a dégoûté bien d'autres. Voici le certificat que lui donnait dernièrement deux respectables prêtres :

Nous nous bornons à ces rectifications. Quant aux autres remarques du *Nouveau-Monde*, elles dénotent une telle ABSENCE DE BONNE FOI que nous ne jugeons pas à propos de les relever.

Le *Nouveau Monde* cherche évidemment à semer partout le scandale et la division : nous ne le suivrons pas sur ce terrain.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur le Redacteur,
Vos très-humbles serviteurs.

C F. CAZEAU, Ptre.
BENJ. PAQUET, Ptre.

LE "NOUVEAU MONDE" CONTRE PIE IX ET LA DOCTRINE.

NOUVEAU-MONDE. (N.-M. du 3 JANV. 1868.)

Quelqu'un nous demande de reproduire le récent discours de M. Rouher sur la question romaine. Nous ne le ferons point, et voici pourquoi. Il y a longtemps que l'Empereur Napoléon fait, pour nous servir du terme consacré, "de la politique de gouvernement," dans cette question essentiellement religieuse de Rome, l'erreur n'a oublié son fait accompli ;" et il "restera suspect" jusqu'à ce qu'il trouve la force de parler le langage de la France catholique. Nous avons lu et relu le discours de son ministre aux Chambres "sans y pouvoir trouver la vraie raison" d'une intervention française dans les affaires d'Italie.

quelques points

Il me serait impossible d'adopter les principes et les conclusions de l'honorable auteur.

Cet ouvrage, moyennant *quelques* corrections et quelques amendements, pourrait devenir un guide sûr et uniforme et un manuel pratique dans les matières dont il y est traité.

Je n'ai point l'avantage de connaître personnellement l'auteur du Code, mais j'ai souvent entendu citer son nom comme celui d'un "jurisconsulte savant."

LA COUR DE ROME.

Le *Journal de Rome* a publié le discours de M. Rouher en supplément.

Aussitôt après avoir reçu le texte du discours, le Cardinal Antonelli est allé remercier l'ambassadeur français, M. de Sartiges et lui exprimer la reconnaissance du Saint-Père.

Le nonce du Pape à Paris est allé officiellement remercier le gouvernement français.

Dans une allocution papale prononcée le 20 déc., Pie IX faisant allusion aux déclarations du gouvernement français, a dit que la cause temporelle a *été splendidement et magnifiquement défendue* au Corps Législatif et que Dieu s'est révélé *d'une manière ostensible et admirable.* (Voir le *Monde* et l'*Univers* du temps.)

Le Pape a pourtant permis et écouté l'appel à Rome sur le démembrement. Il a donc fait une chose défendue.

Pie IX a condamné cette proposition du *Nouveau Monde*, limitant les prérogatives de Rome.

Il est toujours nécessaire de repousser les erreurs qui abaissent ou qui diminuent la soumission due au Souverain Pontife, et nous devons particulièrement imposer l'obligation de mettre de côté tout ce qui dans ce catholique a l'air de favoriser ces erreurs. Parmi ces raisons particulières, nous comprenons spécialement un écrit sans nom d'auteur et intitulé : "*Sur la situation présente de l'Eglise catholique*, etc., qui a manifestement pour but de restreindre, d'entraver l'exercice de la puissance pontificale. Il est signé en effet où il insinue ce qui suit :

"1o. Ce n'est point par le jugement du Pape seul que doit être résolue la question, lorsqu'il s'agit de concilier le droit des réserves qui appartient au Souverain Pontife, avec le DROIT PROPRE de l'Evêque, au gouvernement ordinaire de son Diocèse ;

"2o. "Si en faveur des "droits libéraux qui prévalent à la formation de nos paroisses, à "l'édification ou construction de nos églises, cimetières, presbytères, etc.

"3o. "Le nécessité de recourir à Rome, conformément à la décision de la Congrégation de Concile, dans le cas où un prêtre est frappé d'excommunication " ex informata conscientia " paraît blesser l'autorité métropolitaine."

La première de ces opinions nie que l'autorité du Souverain Pontife soit pour le gouvernement de l'Eglise la puissance suprême et proclame l'existence d'une autre puissance supérieure à cette autorité ; la seconde, etc..

C'est pourquoi nous défendons absolument d'enseigner les deux opinions susdites. — [Décret du Concile d'Amiens]

Nous avons été affectés lorsque parmi d'autres mauvais écrits, il nous est parvenu un libelle imprimé en français, et édité à Paris, avec le titre : "*Sur la situation présente de l'Eglise Gallicane*," etc., dont l'auteur contredit d'une manière manifeste CE QUE NOUS VOUS RECOMMANDONS ET INCULQUONS AVEC TANT DE SOLLICITUDE. Nous avons adressé le libelle à notre Congrégation de l'Index, AFIN QU'ELLE

Mais si, *de fait*, cette loi ne convient pas en tout à la religion catholique, "c'est aux évêques à en demander la correction." Et l'on ne saurait "jamais approuver ces clameurs" que fait entendre le clergé inférieur, "soit dans les feuilles publiques, "soit ce qui est pis encore, dans la chaire : tant parce que cela trouble la règle de l'ordre hiérarchique et de la subordination requise, que parce que de semblables clameurs n'ont jamais produit d'heureux effets. (Mgr. de Angelis.

LE RÉPROUVE ET LE CONDAMNE. — (Pie IX, Encyclique du 21 Mars 1853).

De même la société civile, ou l'Etat, est indépendante, souveraine et a en soi tout ce qui est nécessaire à sa fin. Mais cette indépendance et cette souveraineté de l'Eglise et de l'Etat ont un sens catholique qu'il ne faut jamais perdre de vue, afin de ne pas tomber dans les plus graves erreurs de la théorie, et dans les plus graves conséquences dans la pratique. Le ces deux indépendances, *aucune n'est absolue*, mais respective : en bien seul est l'absolu en tout genre de perfection, de même que d'Dieu seul peut vénir tout d'un parfait.

L'Eglise et l'Etat dépendent donc de Dieu, il est clair que l'un et l'autre ont l'indépendance et la souveraineté pour se gouverner conformément à la loi divine, dont ces devoirs mutuels à remplir, et qu'en conséquent, tout en étant indépendants et souveraine, "l'Eglise n'est pas dispensée de l'obligation de coopérer à la conservation de l'ordre public et à l'accommissement des lois," et l'état, tout en étant indépendant de l'Eglise, n'est pas dispensé des obligations du gouvernement temporel à l'égard des droits de la vérité de la religion catholique et de l'Eglise.

(Lettre des Evêques du Mexique, citée par Chaterel comme un des MAGNIFIQUES documents du règne de Pie IX.)

Le *refus des régistres* désigné par le *Nouveau-Monde*, un *empêchement au mariage*, fait partie des effets civils accordés par le Pape à l'Etat. Voici la doctrine exposée par le Révd. P. Braun, dans son traité sur le mariage, page 62 :

"IL N'Y A PAS DE DOUTE, dit Muzzarelli, que le chef de l'état peut ajouter au contrat matrimonial certaines formalités "en dehors desquelles ce contrat soit considéré comme nul pour les effets civils. C'est ce que tous les théologiens accordent au pouvoir civil, à la suite de St. Thomas." .... Que le pouvoir civil conserve donc son autorité ; personne ne la lui ravit. Qu'il déclare nul un contrat stipulé sans les formalités qu'il a prescrites, ce contrat sera-t-il nul ? Oui. QUI DE JURE ?..

C'est aussi la réponse que nous donne Pie IX. Dans sa lettre à Victor Emmanuel, en date du 19 Septembre 1853, il dit : " Que le pouvoir CIVIL dispose des effets civils qui dérivent du mariage."

Ainsi, en laissant à l'Eglise les droits sacrés de déterminer tout ce qui constitue le mariage comme sacrement, et prenant acte de ce qu'elle a établi sur ce point pour la sanctification des époux et des familles, l'autorité laïque a SEULE LA COMPÉTENCE de régler ce qui concerne les effets civils du mariage et DE STATUER DANS CES LIMITES TOUT CE QU'ELLE JUGE NÉCESSAIRE au bonheur temporel des familles et au maintien de l'ordre public. (Le chargé d'affaires de St. Siége, Mgr. Bovieri, au Haut-Conseil fédéral de la Suisse, le 17 Juin 1853.)

La Minerve engagé sur le terrain religieux prend aux dernières conséquences de sa conduite passée : "elle tombe dans la révolte ouverte et devient l'apôtre de la désobéissance et à l'autorité et de l'insubordination.

Il nous reste à demander si un pareil journal mérite plus de ménagements que les simples traités de théologie catholique, et celui d'organe du parti conservateur ?

Nous constatons seulement et nous prenons acte des faits suivants :—

1o. La *Minerve* sape par la base l'autorité des évêques ; " elle prêche ouvertement la désobéissance et l'insubordination :

Qu'ils se rappellent qu'il est des opinions en grand nombre qui "poussent plus certaines à une école, à un institut, à une nation, et qui cependant sont rejetées et attaquées par d'autres catholiques," sans aucun détriment de la foi ou de la religion, tandis que ces opinions contraires sont soutenues, le Siége apostolique le sachant et le permettant, et laissant chaque opinion de cette nature dans le degré de probabilité qu'elle peut avoir.

Que l'on reprime donc la licence de ces écrivains qui, ainsi que le disait Saint Augustin (au liv. XII des "Confessions, ch. XXV, No. 34), attachés à leur opinion n'honorent seulement bâtement les opinions d'autre, mais encore "les qualifient et les décolent avec gros éclat;" qu'il ne soit permis à personne de présenter dans "ses écrits ses opinions particulières comme des dogmes certains de l'Eglise catholique à Fabri. Parmi ces raisons particulières, nous comprenons spécialement un écrit sans nom d'auteur et intitulé : "*Sur la situation présente de l'Eglise gallicane*," etc., dont l'auteur contredit d'une manière manifeste CE QUE NOUS VOUS RECOMMANDONS ET INCULQUONS AVEC TANT DE SOLLICITUDE. Nous avons adressé le libelle à notre Congrégation de l'Index, AFIN QU'ELLE

Deman ler à l'état de "régler" les régistres, c'est été, EN LA PART DE L'EVEQUE "reconnaître que la loi 6 ait contre lui." Tout ce qu'il pouvait de mander c'est d'inviter à interpréter dans son sens traditionnel la loi existante qui est TOUT FAVORABLE à la pleine liberté de l'Eglise.

Sansdoute, nos MAUVAISES lois devraient de suite être changées et il est du devoir de l'Etat de réparer le mal qu'il a fait ; "mais il faut être, on l'avouera, assez pauvre raisonneur pour conclure DE LA que nos lois sur les régistres sont sans valeur et INJUSTES.
(N.-M. Oct. 1872.)

Quand nous nous rappelons la longue carrière politique de Sir George Etienne Cartier, le rôle immense qu'il a joué depuis bientôt vingt ans, l'influence qu'il a exercée sur nos destinées, nous regrettons d'envisager la TRISTE FIN VERS LAQUELLE IL S'OBSTINE A COURIR.....

Mais depuis dix ans, il était engagé dans des luttes dangereuses contre l'autorité épiscopale, et son sort sera celui de tous ceux qui veulent nuire à la liberté du sacerdoce et mettre la main sur l'Eglise de Dieu."—No juillet 1872.

Ces journaux se disant religieux, sont obligés de séparer leur cause de celles des Evêques, et conséquemment tombent sous le coup de leurs censures pour initiative indue.

"Le moins que nous pouvions faire était de nous abstenir et nous l'avons fait avec beaucoup d'autres restés aussi hautement conservateurs que nous-mêmes. Le fait suivit de près.

"Dans un article de l'*Univers*, M. Louis Veuillot écrivait :

"Les catholiques ne font point de révolutions violentes ;
"ils se retirent et les "trônes manquant "d'appui, s'écroulent."

"telles sont les causes de la grande défaite de M. Cartier — *N.-M.* 20 Sept. 1872.

Sir,

Les journaux confirment au-jourd'hui la pénible nouvelle que les dépêches avaient donnée sur votre passage à Montréal. J'en éprouve une peine bien vive et un grand nombre d'autres en seront aussi douloureusement affectés. Je crois qu'un grand nombre de citoyens de Montréal REGRETTERONT bien vite d'avoir participé à cet acte INJUSTICE ET D'INGRATITUDE. — [Mgr. Guigues à M. Cartier.

Je vous prie de me permettre de vous dire que l'estime élevée que j'ai toujours été assez pour vous, vient d'être portée à SON COMBLE par la défaite que vous subissez mercredi dernier.

Mais tous les gens calmes et sensés, n'y trouvent aucune humiliation pour vous ; et c'est uniquement sur ceux qui ont voulu si à émouter contre vous les passions aveugles d'une foule en délire, QUILS SE FONT RETOMBER LA HONTE ET LA CONFUSION. Laissez-moi vous dire amicalement que je me vous humilie, quand je considère pour EST PARTI LE COUP qui a réussi à vous atteindre ! Et j'aurais bien de la peine à m'en consoler, si je ne savais pas qu'il vous est impossible d'ignorer quelles sont à votre égard les dispositions de PASSUTE, TOUT LE CLERGE DU PAYS.

[Mgr. de St. Hyacinthe à M. Cartier.]

Des informations des plus POSITIVES me permettent de vous dire que cette circulaire doit s'interpréter dans le sens d'un DÉSAVEU du programme politique dont il y est question. [Lettre de Mgr. Taroche.]

Notre règle a constamment été de mettre, dans nos polémiques, *les évêques hors de cause*, d'interpréter tout ce qui venait de leur autorité *dans le meilleur sens possible*, de tâcher de pénétrer le fond même de leur pensée et de *concilier nos doctrines avec celles de leurs Lettres observées par nous de plus près.* —(*N.-M.* 16 Sept. 1872.)

En attendant le jugement final du Saint Siége, les Evêques "gardent et garderont le silence sur la Cote et sur ses détails." Qu'il "y a loin de cette réserve et de cette prudence à la précipitation avec laquelle on livre quelquefois à la publication ses remarques ou ses critiques," sans les avoir mûries, sans avoir pris conseil de ses supérieurs et sans assez approfondir les principes de la véritable science.....

[Autre de Mgr. Baillargeon.]

Montréal, le 25 Mai 1867.

Monsieur,

Nous devons avoir, dans un temps plus ou moins éloigné, de nouvelles élections. Notre conduite sera alors ce qu'elle a été lavariable ment c'est-à-dire que nous demeurerons en dehors de toute lutte électorale et de tout esprit de parti."

Lorsque les "principes religieux" sont exposés, "les Evêques ne manquent pas d'élever la voix, avec le respect dû aux autorités," comme vous avez pu l'observer plusieurs fois. CE SERAIT DONC A EUX A DONNER L'EVEIL, "s'il était encore en vie" à la bataille. En attendant chacun reste à son poste, dans une parfaite neutralité."

† I. J. EV. DE MONTREAL

Mais si, de fait, cette loi ne convient pas en tout à la religion catholique, "c'est aux Evêques à en demander la correction. Et l'on ne saurait jamais approuver ces clameurs que font entendre le clergé inférieur soit dans les feuilles publiques, soit, ce qui est pas encore, dans la chaire" : tant parce que cela trouble la règle de l'ordre hiérarchique et de la subordination requise, tant parce que de semblables clameurs n'ont jamais produit d'heureux fruits. (Réponse de Mgr. de Angelis.)

"Tenez-vous tellement éloignés des "choses politiques," que vous ne vous occupiez jamais des administrations civiles, même si on vous en prie, et alors vous imposerez une modération salutaire réfléchies. C'est là le point que la S. Congrégation a toujours sévèrement et strictement interdit et "interdira toujours."

"Gardez cette règle non-seulement quand la chose demandée peut préjudicier à la religion et "détruire les mal-intentionnés, mais quand même vous en recevriez une espérance certaine de voir, par ce moyen, la religion se propager et la foi faire de grandes conquêtes.

"La parole de Dieu "M-il on défend "tout écrit qui offen-"serait l'honneur des "magistrats de l'ar-"mée, des familles, "des citoyens et des "gouvernements et "des puissances étran-"gères, des familles "régnantes et de leurs "représentants pu-"bliés ; tout ce qui "pourrait DIRECTE-"MENT ou INDIREC-"TEMENT alimenter "les factions ou pro-"duire des MOUVE-"MENTS POPULAIRES "CONTRE LES LOIS."— (Décret de Pie IX, du 15 Mars 1847).

Que l'on ait grande attention de ne pas perdre de vue " le dessein général de l'auteur et le but qu'il se propose, afin de ne pas le juger sur un ou telle proposition détachée du contexte et examinée, abstraction faite de l'ensemble du livre "..... .....

Si des expressions équivoques échappent à un auteur d'ailleurs catholique et d'une réputation hors d'atteinte sous le rapport de la doctrine et de la religion, "la justice demande qu'on ses paroles soient autant que possible expliquées avec bienveillance et prises dans le bon sens."

Dans l'instruction de notre prédécesseur le pape Clément VIII, il est dit avec beaucoup de sagesse et de prudence : "Les choses qui peuvent "nuire à la réputation "du prochain, et surtout à la réputation "des ecclésiastiques "et des princes, et "celles qui sont pro-"pres à exciter aux bonnes "mœurs et à la dévo-"tion chrétienne "doivent être corri-"gées." Puis un peu plus bas : "Que l'on "écarte les bons mots "et les railleries lan-"cées contre la répu-"tation du prochain "et susceptibles de "diminuer la bonne "opinion que peuvent "avoir de lui les "autres hommes."— [Décret de Pie IX sur les écrivains catholiques.]

Voilà nos raisons et nos excuses Le *Nouveau Monde* n'a jamais pu s'accorder avec personne. Nous l'avons mis en contradiction : 1o. avec son Président ; 2o. avec ses fondateurs ; 3o. avec lui-même ; 4o. avec son Evêque. Est-il surprenant que nous ne puissions nous accorder avec lui ?

Mais notre confrère ne s'est pas borné à cela.

Il a traité de *ridicules* les prêtres qui se sont trouvés sur son chemin.

Les théologiens romains ont été représentés par lui comme une bande de conspirateurs.

Les Archevêques de Québec ont été *mis à leur place* par notre confrère, parce qu'ils se sont permis de *tronquer* des documents ou qu'ils ont produit des lettres *étranges*.

Les Evêques ont été *pris en pitié* par le *Nouveau Monde* et son école.

L'Université Laval a été dénoncée comme institution gallicane.

M. le Vicaire-Général Cazeau et M. Paquet sont passés sous sa férule.

Nos gouvernements, nos ministres, nos premiers citoyens ont tous subi ses injures.

Est-il surprenant que nous ayons eu notre part ?

En revanche, le *Nouveau Monde* a encouru les censures de Pie IX, des Conciles et d'une manière directe de Mgr de Angelis, de Nos Seigneurs les Archevêques Baillargeon et Taschereau, et les Evêques Laroque et Langevin.

Il ne peut pas paraître singulier qu'en face de tant de condamnations et d'une mauvaise foi qui a fait passer le *Nouveau Monde* par toutes les contradictions, nous ayons parfois perdu patience. Désespérant de pouvoir obtenir justice du journal, qui affirmait selon les besoins aussi solennellement le pour que le contre, nous avions cru devoir demander à la conscience ce qui nous était refusé par la loyauté. En cela, nous nous autorisions des lignes suivantes de Louis Veuillot :

La *presse religieuse laïque*, avouée de ceux qui la font et de ceux qui l'inspirent doit faire avorter sous les flèches de lumière cette presse clandestine, *ecclésiastique* ou prétendue telle, *qui empoisonnerait le bénitier, la loi et jusqu'à l'hostie.* C'est à cette presse là que l'autorité religieuse aurait affaire si la *presse laïque* était réduite à rien, comme le voudrait une passion irréfléchie dans sa ténacité.

Rien n'a réussi, ce n'est pas notre faute et puisqu'il nous est impossible d'avoir satisfaction, ceux qui ont tenu une plume aussi peu franche contre nous dans cette guerre malheureuse, trouveront un jour un autre tribunal. C'est avec cette pensée que nous supporterons plus facilement les injustices de notre confrère.

Le *Nouveau Monde* s'est toujours cru obligé de nous faire subir ces traitements. Il nous disait le 28 février 1869 :

Dans cet article, la *Minerve* ne nous révèle donc rien de nouveau : ses trahisons tiennent à une doctrine qu'elle n'a jamais abandonnée, et qui nous mettra encore face à face avec elle toutes les fois que l'*autorité civile empiétera* sur l'autorité religieuse. La *Minerve* peut-elle oublier que l'existence du *Nouveau Monde* est *due précisément* à une de ces dernières trahisons ?

Les rédacteurs n'ont jamais rien autre chose en vue que de nous punir. Ce sentiment n'a pas été béni.

Aujourd'hui, nous nous taisons avec plaisir, parce que nous avons pour nous y convier la satisfaction de faire un acte de soumission à notre évêque et à moins de provocation que des hommes de cœur soucieux de leur honneur, ne peuvent laisser passer, nous observerons le silence le plus absolu sur le compte de notre confrère.

INFORMATIONS GENERALES.

ACTUALITÉS.

Une dépêche privée reçu hier matin annonce l'arrivée de Sir Georges E. Cartier à Londres. La même dépêche nous aprend que les médecins que Sir George a consultés ont déclaré que sa maladie laissait bonne espérance d'une prochaine guérison,

—

Une faute d'impression nous a fait dire hier matin le contraire de notre pensée. A lieu de : "Ce ne sont pas les seules raisons qui nous ont autorisé à croire que nous combattions l'autorité religieuse," il faut lire : "qui nous ont autarisé à croire que nous ne combattions *pas* l'autorité religieuse."

—

La panique à propos de la Banque d'Epargnes est une illustration frappante des entraînements populaires. Nous avons la certitude la plus complète que la Banque d'Epargnes est dans un état prospère. Elle est en quelque sorte plus sûre qu'aucune banque. Liée comme elle l'est avec le gouvernement, elle offre des considérations de sécurité qui ne se sont jamais vues en Canada. C'est faire acte de patriotisme que de travailler à faire revenir le peuple de son erreur, et nous avons lieu de croire que tous les esprits calmes vont s'efforcer d'arrêter ce mouvement inconsidéré, qui est de nature à faire beaucoup de mal aux ouvriers.

—

Les citoyens des Trois-Rivières ont organisé un grand concert provincial, qui aura lieu le 12 courant, demain à 8 heures du soir, à l'occasion de l'inauguration de la grande salle de musique de l'Hôtel-de-Ville, au bénéfice du collége des Trois-Rivières.

NOTES LOCALES.

AFFAIRE-FOSTER.—Hier, le nommé Foster a comparu de nouveau devant Son Honneur le Juge Coursol, et sa cause a été remise à demain, pour attendre des témoins très importants.

TUYAUX A GAZ.—On est actuellement à poser des tuyaux à gaz dans la rue Université, depuis la rue Ste. Catherine jusqu'au pied de la Montagne.

NOUVEAU CANAL.—Le nouvel égout, commencé il y a environ six semaines, depuis le marché Ste. Anne, passant par les rues St. Pierre et St. Sacrement, jusqu'à la rue St. François-Xavier, sera terminé cette semaine.

AMPUTATION.—Le matelot Amable Mercier, blessé dangereusement dans la nuit de mardi, à bord du vapeur *Georgia*, et qui a été transporté à l'Hôpital-Général avant-hier matin, s'est fait amputer un bras, au-dessus du coude. L'amputation a été faite heureusement par le Dr. Fenwick, l'un des chirurgiens de l'hôpital.

MEETING.—Nous apprenons que les domestiques de la Côte St. Antoine se sont réunies et ont adopté la résolution de demander une augmentation de salaire.

INCENDIES.—Hier après-midi, vers quatre heures, un feu se déclara chez MM. Reuter et Coldman, confiseurs, coin des rues St. Jean-Baptiste et Notre-Dame. Les flammes n'ont dévoré qu'une table, une chaise et une partie du parquet, et en quelques instants l'élément destructeur a été arrêté, il n'a pas même fallu l'aide des pompiers.

—Quelques heures avant cet incendie, une alarme donnée de la bel e 51, coin des rues St. Joseph et Canning, annonçait à nos brigadiers qu'un nouveau feu venait d'éclater dans une grange, aux Tanneries, propriété de M. Richard McShane, boucher. La bâtisse a été complètement détruite, néanmoins, l'on a réussi à sauver une quantité de pores. Les maisons environnantes n'ont échappé aux flammes que par l'énergie des pompiers. Les habitants du village ont prêté main forte à la brigade du f u. On évalue les pertes à environ $400. M. McRoberts, gardien de la station No 2, était présent et ses hommes ont réussi à sauver tous les meubles qui étaient en danger.

DÉLIRE.—A une heure, hier matin, un prisonnier nommé Michael Sheean, atteint de *delirium tremens*, reçut les soins du Dr. Leprohon.

PLAINTES.—On se plaint de l'état dangereux du mur de la façade de la maison de M. de Beaujeu, No. 104, rue Notre-Dame.

ÉPILEPSIE. — Un nommé Breece, travaillant au pavage de la rue, Place d'Armes, est tombé sans connaissance lorsqu'il était à l'ouvrage. Le sous-constable Besserte le conduisit à sa maison de pension, rue Ste. Marie.

MORS AUX DENTS.—Vers 9½ heures mercredi soir, un cheval attelé à une voiture prit le mors aux dents. Il y avait deux hommes dans la voiture. En tournant au coin des rues Papineau et Ste. Marie, la voiture versa, se brisa et les deux hommes reçurent de graves blessures.

COUR DE POLICE.—Rien d'important à la Cour de Police. Les causes d'assaut et battrie sont encore à l'ordre du jour.

RECORDER.—On compte 21 prisonniers. Les principaux délinquants sont Valerie Goudreau, arrêtée à 7 hs. mercredi soir, pour s'être enivrée et avoir fait du tapage dans la rue. Elle est condamnée à $5 ou un mois.

—Vital Bénard, journalier, surpris à frapper à la porte des citoyens, sans but aucun ; $5 ou un mois.

—Mary Ann Geddes, courtisane de bas étage, flânant sur la rue St. Denis ; $10 ou 2 mois.

—Puis le cortège des ivrognes vulgaires a défilé devant Son Honneur et tous ont accueilli la sentence prononcée contre eux, avec un œil sec et un sang froid admirable.

N'OUBLIEZ PAS la soirée de samedi soir, au bénéfice de Mudges, 12 octobre 1872, la dernière représentation des Ménestrels Hogan et Mudges.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

LES TROIS-RIVIERES.— Les pluies torrentielles de dimanche et lundi ont fait monter l'eau d'une façon extraordinaire. En plusieurs endroits les ponts ont été emportés. Dans la ville, nos rues ressemblaient à des rivières et les gens dont l'imagination s'exalte aisément pouvaient se croire à Venise.—*Constitutionnel*

—Le terme d'automne de la cour criminelle a été ouvert ce matin, 9, sous la présidence de M. le juge Polette.

L'écrou de la prison est bien peu chargé. Il n'y a que quatre accusés : le jeune Junaux, de Ste. Ursule, pour vol d'un cheval ; deux personnes, Samson et Lavergne pour *riot* (charivari) à St. Barnabé ; et le quatrième, Cloutier, pour larcin. M. McDougall est substitut du Procureur-Général.—*Idem.*

ACTON-VALE.—Nous apprenons que M. Christophe Lapointe de ce village vient d'obtenir une patente pour un nouveau patron de formes à chaussures.

Cette forme a la même configuration que le pied ; les mêmes protubérances du pied ; il y a même des morceaux étrangers à la forme qui s'y adaptent, quand les personnes qui se font chausser ont quelque bosse, ou des cors aux pieds. Une chaussure faite sur cette forme permet aux pieds d'être aussi à l'aise que dans une botte de caoutchouc. C'est une invention qui devra concentrer beaucoup de faveur.

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING.

VENTE ANNUELLE D'AUTOMNE DE ROBES DE BUFFLE

Par l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le soussigné a reçu instruction de JAMES BISSETT, Ecr., de vendre sur les prémisses de l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson, 17, Rue Commune, Montréal,

MERCREDI, 30 OCTOBRE

Environ 9250 Robes de Buffle.

Le Catalogue ordinaire sera préparé. Les conditions de la vente sont comme de coutume. Les Robes seront visibles trois jours avant la vente.

Vente à ONZE heures.

JOHN LEEMING,
28 Encanteur.

SOCIETÉ DE CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE.

LA DIX-NEUVIÈME APPROPRIATION de cette Société sera tirée au sort et les DIX-HUITIÈME et VINGTIÈME vendues à l'enchère, JEUDI, le 24 OCTOBRE courant, à SEPT heures ET DEMIE du SOIR, dans la Salle St. Jean-Baptiste, No. 18, Rue St. Jacques.

ALFRED BRUNET,
Sec.-Trés.
10 Octobre. 28—1

SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que dans sa semi-ès générale des actionnaires de la SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION du DISTRICT de MONTREAL qui en lieu le six courant, il a été unanimement résolu de changer, le 1er Octobre prochain, le nom de cette société en celui de "CONSTRUCTION DE PRÊT-SURCRÉDIT FONCIER" et mettre en force ces jour là, toutes et chacune les clauses et dispositions de l'acte passé dans la dernière session du Parlement de la Puissance du Canada, relativement à la dite Société de Construction.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX
Secrétaire

Montréal 13 Sept. 1872

SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER.

DIVIDENDE.

UN DIVIDENDE DE QUATRE ET DEMI pour cent sur le Capital Permanent a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au Bureau de cette Société le 1er après le DEUX NOVEMBRE PROCHAIN.

4o. Emission de Capital Permanent.

Les Directeurs ayant décidé d'augmenter le Capital Permanent, le livre de souscription sera ouvert le 1er après MARDI, le PREMIER OCTOBRE PROCHAIN, et les anciens actionnaires seuls seront admis à souscrire d'ici au 15 Octobre prochain.

Les souscripteurs auront le privilége de verser de suite le montant entier de leurs actions.

A. BRUNET,
Sec.-Trésorier.
Montréal, 25 Sept. 1872. um C—16

SOCIETÉ DE CONSTRUCTION DE LA PUISSANCE.

Président : EDM. GRAVEL, Ecr., LG. BÉLANGER, Ecr., CHS. LAMOTHE, Ecr.,
Vice-Président : P. DONNELLY, Ecr., M. H BRISSETTE, Ecr ROB. MCCREADY, L. W TILLOTSON, Ecr.,

Fondée le 14 Août 1872.

Département d'Appropriation. — Capital souscrit : $1,000.000

Deuxième émission : $2,000.000, à souscrire avant le 1er Novembre 1872

Les Livres de souscription pour le première émission sont maintenant fermés ; vu la rapidité avec laquelle la première émission a été souscrite et les demandes nombreuses qui ne purent être servies, les Directeurs ont résolu d'augmenter le capital de 2,000 parts ; les propriétaires de ces parts en livres de $2000,00 payables une piastre par semaine pendant environ treize ans, avec une entrée d'une piastre par livre.

Les livres de souscription sont maintenant ouverts ; l'entrée et le livret doivent être payés en souscrivant. La premier versement se fera la première semaine de Novembre.

Il y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE des membres de la Société de Construction de la Puissance à la Salle St. Jean-Baptiste, Montréal, à 8 P. M., SAMEDI, le 19 OCTOBRE 1872, pour amender les règlements de manière à permettre la souscription de livres de deux mille piastres, et pour faire tels autres amendements s'y rapportant qui pourraient être nécessaires.

Les 10e, 11e et 12e appropriation sont déclarées pour samedi, le 19 Octobre 1872.

F. A. QUINN,
Secrétaire-Trésorier,
78, rue St. Jacques.
Montréal, 30 Septembre 1872—11 m k

BANQUE MOLSON.

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de cette corporation aura lieu au bureau de la Banque, en cette ville, à TROIS heures P. M., LUNDI, le 14 du courant.

Par ordre du Bureau,
F. WOLFERSTAN THOMAS,
Caissier.
Montréal, 4 octobre 1872—214

AVIS.

Les soussignés, Directeurs de la Banque de Montréal, donnent avis que les Actionnaires tiendront UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE GÉNÉRALE dans la MAISON DE BANQUE, en la Ville de Montréal, à UNE heure P.M., MERCREDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, pour prendre une décision sur une augmentation du Fonds Capital de la Banque, conformément à la 5ième clause de l'Acte relatif aux Banques et aux affaires financières.

(Signés,) F. H. KING,
THOMAS RYAN,
HENRY THOMAS,
DAVID TORRANCE,
J. G. MACKENZIE,
PETER REDPATH
G. W. CAMPBELL,
GEORGE STEPHEN.

Banque de Montréal, }
Montréal, 1er Octobre 1872. } 21

BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA.

AVIS est par les présentes donné que l'on attire l'attention s

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS.

Pour la France.

Au 7 octobre inclusivement, le montant de la souscription nationale s'élevait à $657 70

Ce montant se décompose comme suit :

1o. Traite du 17 mai expédiée à Paris.....	$412 95	
2o. A la Banque Jacques-Cartier ou entre les mains de M. Chanteloup.....	136 25	
3o. Entre les mains du Trésorier	78 50	
		$657 70
Arrérages de souscriptions mensuelles		40 50
		$697 20

Les Messieurs dont les noms suivent ont versé leurs souscriptions à la séance du 2 septembre :—Dr. Picault (vice-consul) Dr. de Bonald, A. Pavie, A. Groty, P. Bouchet, Chanteloup, Beisseau, Fricotel, Adolphe Simon, et à la séance du 7 octobre, MM. Lafon et Boisseau.

L'assemblée de lundi dernier fut, de toutes, la plus nombreuse ; les discussions intéressantes et soutenues avec la plus grande courtoisie.

En l'absence du secrétaire ordinaire, M. Jos. Kieffer fut appelé à le remplacer.

La question palpitante et qui excitait l'intérêt général au plus haut point, était la fondation d'une Société Française de bienfaisance et de bienveillance. Depuis que l'émigration française se porte vers le Canada, la nécessité d'une semblable institution devient indispensable, et si elle avait été formée il y a un an, elle aurait déjà rendu de nombreux services, tant aux émigrants qui n'étaient pas encore partis de France qu'à ceux qui sont déjà arrivés.

Le Président et Trésorier,
DR. DE BONALD.

A travers le Rouge-mr.

Le *National* a, depuis un mois, une forte tâche à remplir ; oui, forte, trop forte pour ses épaules. Il lui incombe de prouver que Montréal-Est a agi sagement en refusant son mandat fédéral à Sir George E. Cartier. Ce fardeau l'écrasera à quelque moment ; déjà, le pauvret est tout haletant, il sue, souffle, est rendu. Il se traîne péniblement dans tous les coins et recoins pour trouver une arme quelconque à ramasser : bâtons, manches de hache ou de pic tout lui serait bon dans le cas présent, et pressant aussi, il faut l'avouer.

Sur le point de s'embarquer pour l'Europe, Sir George disait, en réponse à l'adresse des citoyens de Montréal :

"Montréal a besoin du parlement, du "concours de la majorité de la députa- "tion ; pourquoi donc s'être séparé de "la majorité en cette circonstance ?"

Le *National*, sans doute favorisé des révélations de l'ange vengeur des rouges, voit en ces mots tout un monde de lumière, y découvre tout le principe, tout le mystère de la puissance du *gouvernement conservateur*. "Est-il possible, dit-il, de mieux qualifier l'impudence de ceux qui nous gouvernent depuis si longtemps." Le pauvre diable triomphe avec si peu, il s'imagine tenir à la main une épée à deux tranchants, capable d'exterminer cette satanée race de conservateurs *qui nous gouvernent depuis si longtemps*. Aussi peuples oyez ses merveilleuses prouesses ; oyez comment l'apôtre nationard va s'y prendre pour soulever les saintes fureurs de ses disciples et verser le baume consolateur dans les âmes des électeurs de Montréal-Est.

"Montréal, mettant de côté toute au- "tre considération, ne s'occupant pas "de principes, d'honnêteté, n'aurait dû "faire ses élections qu'en vue de ses "besoins locaux à venir, de ses intérêts "matériaux, que la majorité parlemen- "taire pourrait bien sacrifier avec M. "Cartier en tête."

Ainsi donc pour élire Sir George, Montréal eut été contraint de sacrifier *toutes considérations de principes et d'honneur en vue de ses besoins locaux à venir*. Conclusion rigoureuse : tout comté qui élit un candidat conservateur foule aux pieds toute considération de principe et d'honnêteté ; c'est un comté vénal, gangrêné par la lèpre du matérialisme. Et ceux qui élisent des Nationards !! Ah ! voilà les purs, les immaculés, les saints électeurs avec les saints élus, les hommes repus de *principes et d'honnêteté*.

Tout cela est clair comme bonjour, et s'accorde très-bien avec les faits. Nous y trouvons expliquées d'un trait de plume, les vives sympathies du clergé pour le parti conservateur ; les lettres de condoléance adressées par des prêtres et des évêques au chef de ce parti, lors de sa défaite à Montréal ; les démonstrations enthousiastes faites à l'Honorable Baronnet à son départ pour l'Europe ; démonstrations où brillaient au premier rang les membres les plus distingués du clergé de St. Hyacinthe et de Québec. Voilà qui parle, je crois, assez hautement en faveur du parti conservateur et de son chef.

Mais, bah, le clergé, il est sans doute entaché de matérialisme lui aussi, aux yeux de ces puissimes nationaux. Et de fait voici monsieur Fabre de l'*Événement* en frais de lui faire la leçon, de purifier ses souillures. Il conseille fort aux prêtres la lecture d'une circulaire de Mgr. de Perpignan afin qu'ils cessent, dit-il, d'enseigner à leurs ouailles le catéchisme conservateur et l'évangile ministériel, ou en terme nationard, le matérialisme. La géronette fait ascension sur le clocher, il ne manquait plus que cela !

Continuons : "S. Montréal vend son mandat pour des intérêts matériels locaux, il est évident que tous les comtés du pays en peuvent faire autant." "Jamais proposition plus immorale n'a été émise dans notre pays par un homme politique." Pardon, monsieur le nationard, ce n'est pas là une proposition émise par Sir George Cartier, c'est une déduction gratuite de votre part, une supposition, une hypothèse de si et de quand, enfant légitime de votre cerveau en ébullition. Au reste, vous n'avez pas l'habitude d'être aussi spirituaiste, de jeter à tous les vents les choses de la terre, et les intérêts matériels des populations. Et, en bonne vérité, si les comtés qui ont élu les Dorion et les Laflamme, ne les ont pas élus pour représenter leurs intérêts matériels, je ne vois pas trop pourquoi ils les auraient élus.

Plus loin le *National* se plaint d'être *persécuté* avec tous les siens et ses accents de douleur déchirent les entrailles. Il devrait pourtant ne pas murmurer de la sorte ; bien heureux est-il de souffrir persécution pour la justice, les *principes et l'honnêteté*. Les portes du ciel s'ouvriront à deux battants pour lui ; cela est certain.

J'en passe et des plus belles. "Quand "il s'est agi des allocations aux œuvres "de charité on n'a pas toujours osé "lever le masque. Le clergé est tou- "jours à la tête de nos œuvres de cha- "rité. Et l'on tenait à flatter le clergé "pour avoir son appui, comme on le "fait encore, avec peut être moins de "succès."

Ce que vous dites là, *National*, est une injure grossière, lancée à la face du clergé ; il est évident que vous ne voyez pas clair, le dépit et la colère vous aveuglent. Il faut supposer le clergé canadien bien avili et bien ignorant pour ramper aux pieds de nos hommes politiques ; hommes sans principes, corrompus et corrupteurs s'il en fut jamais, au dire du *National*. C'est là, du reste, la politique à la mode des rouges d'aujourd'hui ; l'*Evénement* y prend sa large part depuis quelque temps. Ce n'est certes pas là le moyen de se faire pardonner leurs péchés, et comme le dit ce dernier journal, si c'est dans l'opposition qu'on corrige ses faiblesses et qu'on réprime ses écarts, les nationaux sont sûrs de ne pas gravir de sitôt les sommets du pouvoir.

"Bien naïf en vérité, dit plus loin le "compère *National*, celui qui s'imagi- "nerait que le gouvernement d'Ottawa "ou de Québec ouvrirait le coffre public "pour la réalisation d'un plan bien con- "certé pour rapatrier nos compatriotes "dispersés aux Etats-Unis."

Croyez-moi, *National*, les naïfs en cette affaire d'émigration ne sont pas les conservateurs ; tout le monde connaît les généreux efforts du gouvernement pour ramener ici nos compatriotes. Les naïfs sont donc les nationards ; oui, car il est de fait que ce sont eux et le *Pays* à leur tête qui ont tant élevé le pays américain, pour dénigrer le nôtre et en faire un séjour de ténèbres et de misère, s'il en fut jamais sur notre planète.

Enfin voici pour rassurer les électeurs de Montréal-Est et les confirmer en grâce.

"Montréal a des besoins, soit. Mais "si ces besoins ne peuvent être satis- "faits, qu'en sacrifiant injustement les "droits de tout le Dominion, pourquoi "donnerait-on à Montréal, une injuste "satisfaction, parcequ'il lui arriverait "d'être favorable au gouvernement ?"

"D'un autre côté, si le bon droit est "pour Montréal, si ses réclamations "sont justes, avec quelle grâce, vient- "on lui refuser justice, parcequ'il ne "soutient pas le gouvernement !"

Sans doute, Montréal a des besoins, et presque toutes les parties du Dominion en ont aussi. C'est au gouvernement de satisfaire ceux plus urgents et ceux plus indispensables. Maintenant, à chaque représentant à faire valoir les besoins de sa circonscription électorale, et celui qui sera le mieux écouté, qui aura le plus la confiance de la majorité parlementaire, obtiendra d'avantage évidemment. S'il n'en était pas ainsi, à quoi bon choisir entre tel ou tel candidat selon ses capacités personnelles ; le bon droit et les justes réclamations des localités suffiraient pour guider la main du gouvernement. En outre la valeur de ces droits, la justice de ces réclamations doivent être démontrées à la Chambre ; et évidemment, celui qui usera de plus d'influence et de capacité aura gain de cause. Ce sont là des données trop simples du pur bon sens, et des faits trop communs pour pouvoir être ignorés du *National*. Renguinez-donc M. du *National* votre spécieux dilemme qui n'est après tout qu'un argument cornu.

Convenez donc une fois pour toute que Montréal perd en Sir George E Cartier, un fidèle et surtout un puissant défenseur de ses intérêts. Il pourra sans doute travailler pour cette ville, car il travaillera pour tout son pays, et Montréal est la tête du pays. Mais enfin il ne sera pas là sur la brèche, spécialement proposé à la protection de ses moindres intérêts. Même plus, les Métis de Manitoba en élisant Sir George E. Cartier, ont montré plus d'esprit politique et mieux compris leurs avantages que les citoyens de Montréal.

Voyez encore de cela *National* ; si vous n'en convenez pas, les citoyens de Montréal en conviendront et bientôt encore, et vous resterez seul sur les dents.

Je me resume. Le *National* a deux arguments pour consoler les électeurs de Montréal : 1o. En rejetant le chef du parti conservateur vous avez porté un coup mortel aux fauteurs de la corruption et du matérialisme. 2o. Vous n'avez pas besoin de Sir George pour veiller à vos intérêts ; que Pierre ou Jacques vous représente à la Chambre, vous n'en devez en justice obtenir ni plus ni moins. Ces deux arguments se valent ou plutôt ne valent rien du tout.

F. G. A.

COMMUNICATION.

A Messieurs Duvernay, frères et Dansereau, Propriétaires - Rédacteurs.

MESSIEURS,

Le No. de votre journal, la *Minerve*, en date de ce jour, me tombe à l'instant sous la main et j'y rencontre à mon sujet, un allégué contre lequel je dois réclamer ; et je demande qu'il me soit permis de le faire dans vos colonnes.

En disant que *je suis allé jusqu'à cesser toute communication avec le Nouveau Monde*, vous dites ce que vous ne savez pas ou savez mal ; le fait est, que je n'ai jamais cesse de recevoir le *Nouveau-Monde* depuis sa fondation et que j'en ai payé régulièrement l'abonnement. Si j'ai eu quelqu'affaire pécuniaire à démêler avec l'administration de ce journal je ne vois pas que cela vous regarde. Mais je puis vous dire, que j'ai eu la plus complète satisfaction, que de suite, j'ai pris une nouvelle part en action dans le capital de la Société qui l'a fondé.

Non, Messieurs, ce n'est pas avec le *Nouveau-Monde*, que *j'ai cessé d'avoir toute communication*, mais bien avec la *Minerve* à qui j'ai, à trois reprises, donné congé quand j'ai cru que ses écarts et ses excès m'en faisaient un devoir. Deux fois, il est vrai, j'ai renoué avec elle, parce qu'elle paraissait devenue plus raisonnable, mais, du train qu'elle y va depuis la dernière rupture, je ne crois qu'il me soit permis de renouer de sitôt avec elle. Sur ce,

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre serviteur,
J. GRAVEL, Ptre. curé.

Lapraire, 9 octobre 1872.

Si nous regrettons vivement de nous être trompé sur un détail, nous sommes en même temps bien aise de voir que sur le fonds notre information sur *certains différends*, est exacte.

Nous avons obtenu notre but en recevant du Rév. M. Gravel la remarque *que cela ne nous regarde pas*. Nous espérons que ce monsieur soufflera la même chose au *Nouveau Monde* quand il viendra mettre le nez dans les affaires d'administration de la *Minerve* et voudra faire semblant de savoir avec qui nous avons des accommodements financiers.

Le Rév. Monsieur avoue avoir renoué *deux fois* avec la *Minerve*, parce qu'elle paraissait plus raisonnable. Si le Rév. M. Gravel eut été d'accord avec son journal, il n'eut jamais renoué du tout ; parce que le *Nouveau Monde*, depuis qu'il existe ne nous a jamais trouvé une once de qualité et crie jour et nuit depuis ce temps-là que notre malice ne fait que s'aggraver. Nous regrettons vivement cette rupture entre le Rév. M. Gravel et la *Minerve* et si la charité ne nous défendait pas de calculer sur le désaccord nous formerions des vœux pour qu'un nouveau malentendu avec le *Nouveau Monde* nous procurât l'avantage d'être moins mal vu.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de publier pour l'information du public la lettre suivante :

Je vois dans le numéro d'hier soir du journal "The Evening Star" une atroce calomnie en annonçant qu'il était rumeur que la Banque Ville-Marie a eu quelqu'influence sur la course faite actuellement sur la Banque d'Epargnes. Pour l'information du public, je me fais un devoir d'affirmer hautement que la Banque Ville-Marie n'a rien à faire avec cette course et que ses employés n'ont jamais dit un mot contre la solvabilité de la Banque ; tout au contraire, ils ont toujours entretenu les meilleurs sentiments à son égard et ont usé de toute leur influence pour réprimer cette course qui se faisait contre elle, en disant à qui voulait les entendre qu'ils avaient une confiance entière dans la solvabilité de la Banque d'Epargnes qui avait rendu des services signalés au public.

D'ailleurs il serait absurde de supposer que la Banque Ville-Marie qui ne sera pas en opération avant un mois et qui par conséquent ne peut accepter de dépots d'argent ni faire aucun négoce et qui actuellement est forcée, d'après la Loi, de déposer ses propres deniers à des intérêts réduits, serait actuellement la "Rivale" de la Banque d'Epargnes.

Je tiens à honneur d'ajouter que je défie, qui que ce soit, de mettre en face d'une personne qui pourrait affirmer que j'ai dit ou qu'il a été dit en ma présence qu'il y avait du danger à continuer à déposer ses deniers dans la Banque d'Epargnes ou même que j'ai dit quelque chose tendant à le faire comprendre. Je saisis cette occasion pour dire que j'ai les plus grands intérêts à prouver que la Banque d'Epargnes jouit de la plus haute solvabilité. Et en ce faisant je ne dirai que la vérité ; car à mon avis la Banque d'Epargnes a toujours joui et jouit encore à juste titre, de la confiance générale du public, à un très-haut degré.

Je suis avec considération,
Votre dévoué serviteur,
P. A. FAUTEUX,
Directeur-Gérant Provisoire
de la Banque Ville Marie.

VENTE PAR ENCAN.

PAR DEVANY & CIE.

VENTE PAR ENCAN DE 200 POELES DE SALLE ET DE CUISINE.

SAMEDI prochain après-midi, le 12 courant les soussignés vendront au magasin No. 73, rue St. Jacques, près du bureau du *Star*, environ 200 Poêles neufs et de seconde main, comprenant des Poêles de Cuisine de premier choix, pour charbon dur et tendre et pour bois ; Poêles "morning Star," "Oriental," et "Reflector," "Equator," "Albanian," et autres Poêles de parloir doubles et de choix.

Un lot de Tuyaux, &c., &c.

Vente à DEUX heures.

DEVANY & CIE.,
29 Encanteurs.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES

Il existe peu de moyens plus efficaces que la drap à habit moulin pour donner le lustre aux étoffes de laine. Les draps qui ont trempé dans l'eau salé deviendront humides à chaque fois qu'ils seront exposés à un atmosphère humide. Ainsi un homme qui porte un habit ou des pantalons qui ont été endommagés par l'eau salée, verra que ses habits deviendront humides au premier jour de mauvais temps, et peut-être sa santé sera-t-elle ruinée pour toujours.

Achetez vos tweeds et vos draps en bon ordre et achetez-les chez

S. CARSLEY, 395 Rue Notre-Dame.

HATEZ-VOUS ! HATEZ-VOUS !

Nos flanelles à des prix réduits se vendent plus vite de jour en jour.

De même pour les couvertes.

De même pour les Yarns de laine.

S. CARSLEY,
11 Oct 29 r

PALAIS MUSICAL

CHAMP-DE-MARS.

HARTLEY NEVILLE informe les citoyens de Montréal qu'il s'est assuré ce magnifique théâtre et qu'il l'ouvrira SAMEDI, le 19 Octobre. Une Compagnie des meilleurs artistes qui aient paru à Montréal, jouera à ce théâtre.

H. N. assure le public qu'ayant été pendant huit ans directeur de l'un des théâtres les plus grands et les plus populaires d'Angleterre, les scènes seront strictement morales, souvent instructives et toujours amusantes, sans être vulgaires,

La liste des artistes et de plus amples détails seront donnés la semaine prochaine.

N'oubliez pas la journée de SAMEDI, le 19 Octobre.

Les artistes de première classe devraient faire application immédiatement.

Conditions libérales. Argent sûr,
7 oct.—us 25

BAZAR

En faveur de l'Institution des Jeunes Aveugles.

Les appels à la charité sont nombreux : on en rencontre de tous côtés, mille occasions de donner la bourse pour les meilleures fins du monde ; et malgré tout, l'institution des Jeunes Aveugles compte toujours sur la sympathie constante jusqu'à ce jour elle a été l'objet de la part des cœurs généreux. Le bazar annuel en faveur des Aveugles, de Montréal, commencera LUNDI PROCHAIN, le 14 du présent mois d'OCTOBRE, et se continuera toute la semaine, dans les Salles de l'Institution, Rue Ste. Catherine. No. 735.

Nous allons voir de belles fêtes..... une petite aumône, s'il vous plaît, pour ceux qui ne pourront rien voir : une visite de charité au Bazar des Jeunes Aveugles !

10 octobre. 24—g

BAZAR

A l'Asile Nazareth, le 11 OCTOBRE, pour l'œuvre des aveugles. Sous comptons, comme les années dernières, sur la générosité des cœurs charitables.

17 Septembre g—8

GRAND BAZAR.

A la Salle d'Asile (Rue Visitation.)

LUNDI 14 OCTOBRE.

Dans les Salles de l'Asile St. Vincent, (Rue Visitation.)

Les Dames Patronnesses ouvriront le 14 du mois courant, un grand bazar, organisé au profit de cet établissement. Les Dames Patronnesses espèrent rencontrer beaucoup d'encouragement de la part des citoyens.

2 Oct. 21

DISPARU

Le 9 courant, à 2 heures P. M., un PETIT GARÇON âgé de 8½ ans : teint et cheveux bruns, pantalons de Witney, déchirés, chemise d'un flanne barré, grand chapeau, pieds nus. S'adresser au No, 162 rue Notre-Dame.

11 oct.—29 u p

ON DEMANDE

Une BONNE SERVANTE. On donnera un salaire libéral.

S'adresser au No. 494, rue St. Denis.

11 oct.—11 29

ON DEMANDE

Pour un Couvent à la campagne, près de la ville, une MAITRESSE du dessin. S'adresser au bureau.

10 sept. um—8

ON DEMANDE

UNE INSTITUTRICE munie de bons certificats pour enseigner dans une école élémentaire dans la paroisse de Ste. Cécile, comté de Beauharnais. Celle qui connaîtrait l'anglais et le français serait préférée.

Pour information, s'adresser au
RÉV. MESSIRE LAVOIE,
Ste. Cécile, 23 Sept. 1872. 15

VENTE PAR ENCAN.

PAR ALFRED A. BOOKER.

BEURRE,

(Pour le compte de l'Ouest.)

Le soussigné vendra par encan, à ses salles, No. 381, rue Notre-Dame :—

SAMEDI, LE 12 COURANT,

Une consignation de 150 Colis de Beurre nouveau d'Ontario, (en tinettes et petits barils.)

Vente à MIDI.

ALFRED A. BOOKER,
28 Encanteur.

NOTRE-DAME DES CANADIENS

ET

Les Canadiens aux Etats-Unis,

PAR

L'ABBÉ T. A. CHANDONNET

Il ne reste plus que cinquante exemplaires de cet ouvrage à vendre au Canada. On pourra se le procurer en s'adressant immédiatement aux Librairies FABRE & GRAVEL et A. DOUTRE, Montréal ; M. LÉPINE et M. HARDI, Québec ; M. DUFRESNE, Trois-Rivières ; M. BOUTHILLIER, Sorel ; M. RICHER, St. Hyacinthe.

Prix, 75c et les frais de poste.

8 Octobre. 21—8

PERDU OU VOLÉ

Dimanche dernier au matin, UN CHEVAL NOIR ayant les deux pattes de derrière blanches et le nez blanc. Celui qui en donnera des informations à M. Eusèbe Lapierre, au No. 125, Rue St. Maurice, sera généreusement récompensé.

9 septembre 1872.

ON A BESOIN

Immédiatement d'UNE FEMME FRANÇAISE d'expérience pour avoir soin d'un enfant ; elle devra donner de bonnes recommandations. S'adresser entre dix heures et une heure, au No. 818, Rue Bleury.

10 Octobre. 28—1 p

ON A BESOIN

D'UNE SERVANTE dans une maison où il n'y a pas d'enfants. S'adresser au No. 255, Rue Dorchester.

8 Octobre. 26—1 p

AUX CLERCS NOTAIRES.

UN CLERC NOTAIRE, sachant les deux langues française et anglaise, trouvera une bonne situation pour continuer sa clériature en s'adressant au soussigné.

AM. ARCHAMBAULT, N. P.
No 10 rue St. Jacques
Montréal 21 Sept. 1872. 11—um

PLACE DEMANDÉE.

Un Français, arrivé de Paris par le dernier vapeur transatlantique, offre ses services à une Compagnie de Chemin de Fer ou à des Municipalités pour la construction de Ponts ou de Chaussées. Ce monsieur porte avec lui des documents qui le recommandent hautement comme Conducteur de Travaux.

S'adresser à M. Auger, Bureau de la *Minerve*
Montréal, 30 août 1872 j—297

BANQUE VILLE-MARIE.

AVIS est par le présent donné qu'une Assemblée Générale des actionnaires de la Banque Ville-Marie aura lieu en la cité de Montréal, au No. 8, de la rue St. Lambert, bureau de la Compagnie de Prêt et Crédit Foncier le TREIZE NOVEMBRE prochain (1872), à TROIS heures de l'après-midi, pour l'élection des Directeurs de cette Banque, faire des règlements et autres fins.

[Par ordre,]

D. F. PAPINEAU,
Président Provisoire.
P. A. FAUTEUX,
Directeur-Gérant Provisoire.

11 oct.—29 r

AVIS.

Toutes personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Dame JULIE LEGAULT dit DESLAURIERS, en son vivant épouse de JOHN GEORGE MCGONIGAL hôtelier de Montréal, sont priées de les filer au bureau du Notaire soussigné, d'ici au 22 Octobre courant.

Et toutes personnes endettées envers la dite succession, sont également priées de venir régler d'ici au 12 Octobre courant, avec le Notaire soussigné.

A. C. DÉCARY,
N. P.,
No. 105, rue St. Joseph, Montréal.
11 oct.—9

ACADÉMIE DE SIGNOR HAZAZAR DE DANSE ET DE MAINTIEN,

Rues Ste. Catherine et Université

OUVERTE

SAMEDI, LE 14 SEPTEMBRE

A TROIS HEURES P.M.

Termes, Jours et Heures de l'Enseignement :

Pour les Messieurs, Lundi, Vendredi et Samedi soir, 7½ et 11 heures. Seize leçons, $5, avec une Dame, $10 ; second terme, $5.

Pour les Dames, Lundi et Vendredi soir, 7½ à 11 heures.

Pendant la saison de l'hiver, $5.

Classes privées pour Dames et Messieurs, Jeudi soir, 7½ à 11 heures.

Termes pour 16 leçons : Hommes, $12, avec dame, $16.

Les Dames, $8.

Classes privées de l'après-midi, pour Dames, Demoiselles et Messieurs, le Mardi et Vendredi après-midi, 4 à 6 heures. 24 leçons, $10

Les Classes de Jeunes Gens de l'après-midi, pour Dames, Demoiselles et Messieurs, Mercredi et Samedi après-midi, de 3 à 5½ heures. 10 leçons, $5.

Leçons privées à l'académie ou à résidence quand il n'y a pas d'engagement.

Assemblées tous les Mercredis au soir.

Les Cours commencent Mercredi soir, 18 Septembre prochain, et se continueront toute la saison. Adresse Delle 7.0, Bureau de Poste.

Académie à loyer
1er septembre. 4—qm k

POÊLES ! POÊLES ! ! POÊLES ! !

Nos. 287 et 289, Rue St. Paul,

Coin de la Rue St. Gabriel.

A. A. WILSON a en moins un grand assortiment de Poêles à Charbon et à Bois, qu'il offre à DIX PAR CENT à meilleur marché qu'on peut les vendre ailleurs, cet assortiment vient des manufactures les plus renommées dans le commerce.

Cabinet rangea, No. 8.
Do do " 9.

Ces poêles épargnent 25 pour cent de combustibles, sont adaptés à l'usage du bois et du charbon et ont donné une entière satisfaction à 5,000 personnes environ.

Les poêles sus-mentionnés sont munis des deux conducteurs de fumée, le signataire ayant contracté pour la fabrication exclusive, à des conditions avantageuses.

"American Base Burners," Nos. 11, 13 et 15.
Radiateurs "Franklin."

Aussi un grand assortiment varié de Quincaillerie qu'il offre à des prix qui défient toute concurrence, le fonds ayant été acheté avant la grande hausse ; de plus, frais et Moyens pour Voitures, Huile, Vernis, Goudron, Verrerie, &c.

12 Septembre. 4—im k

DÉFENSE D'AVANCER.

Le soussigné, Moïse Chaussé, charretier de la Cité de Montréal, fait défense d'avancer à son nom à qui que ce soit sans un ordre exprès de sa part.

MOÏSE CHAUSSÉ,
Montréal, 10 Oct. 1872. ds p A—28

VENTE PAR ENCAN.

PAR DUFOUR & CIE.

LUNDI, LE 14 OCTOBRE,

Vente par encan de Meubles Supérieurs de Ménage, Piano "Cottage," Tapis, (tapestry) et autres riches Tapis, Rideaux, Gravures sur Acier, Grands Miroirs, &c., &c.

MM. W. DUFOUR & CIE., ont reçu instruction de vendre par encan, à la "MAISON LONGUEUIL," Longueuil, LUNDI, 14 OCTOBRE 1872, tous les Meubles de Ménage et Effets, sans réserve, comprenant en partie un magnifique Service de table en Grin et en Rep, trois splendides Miroirs, un Piano, très-riche, ton brillant, une Table avec Dessus en Marbre, magnifiques Rideaux en Dentelle et en Damas, Gravures sur Acier, encadrées, Tapis, environ cent verges de Toile Cirée anglaise, Canapés en Damas et Chaises en Crin, Tables, Meubles de Salle à Diner, Table à dîner à extension, Buffets, Verrerie, Coutellerie, magnifique machine pour la bière, Couvertures, Linge de Lit et de Table, le contenu de seize Chambres à Coucher bien garnies, Poêles de Salle et de Cuisine, Réfrigérant, et les Ustensiles ordinaires de Cuisine. Le tout en bon ordre.

Vente à DIX heures.

W. DUFOUR & CIE.,
21 Encanteurs.

VENTE POUR LIBERER A L'ORIENTAL,

421, — *RUE NOTRE-DAME*, — 421

Avant de changer d'Etablissement.

Tous les Tweeds de Laine,	30c,	40c et 45c
" "	"	pesant, 60c
" "	"	Canada, 75c
" "	"	" pesant, 90c
" "	"	Ecossais, $1.00, $1.25, $1.50, $1.75 et $2.00
" "	"	Ecossais de Cheviot, $1.25, $1.50 et $1.75
" "	"	Ecossais de Cheviot, extra, $2.00
" "	"	de Rosamond
" "	"	Shepherds Checks

Doeskin Noir, $1.25, $1.50, $2.00 et $2.50
Broad Noir, $1.25, $1.50, $1.75, $2.00, $2.50, $3.00, $3.50 et $4.00
Serge Diagonale bleue et noire ; très bonne qualité, $3.00, $3.50, $4.00 et $5.00
Serge Diagonale, de différentes couleurs, $1.25, $1.50 et $1.75
erges unies, tout laine, 75c à $1.50
hapeaux noirs, bruns, pourpres, bleus, $1.75 $2.00, $3.50, $4.00 et $5.00
Pilot, bleu et noir, $2.00, $3.00, $3.50, $4.00 et $5.00
Witney noir et bleu, $2.00, $2.50, $3.00 et $3.50
Habit Melton de toutes les couleurs, $1.75, $2.00 et $2.50
Un lot de Soie de fantaisie, double et simple largeur
Drap fin
Cordé Foncé de Bedford pour livrée de Domestiques
Drap rouge
Drap pour Manteau, $ .00, $1.25, $1.50, $2.00 $3.00, $4.00 et $5.00
Waterproofs de toutes les tailles et de toutes les couleurs, 75c à $2.00
Seal Skin Impérial, extra fin, $15.00 par verge
" " " " $18.00 " "
Astrakan, Imitation de Fourrures pour manteaux, $1.00, $1.25, $1.50, $2.00, $2.50, $3.00 et $4.00, par verge.
Imitation de Veau Marin, 65c à $15 par verge
Imitation de Loutre, $3.00
Imitation d'Hermine, $3.00 à $8.00.
Ratteens en couleurs.
Petershams, rouge, bleu et blanc.
Couvertures de Lit, bleues et noires.
Marchandises à Habits, unies et de fantaisie

Département des Tailleurs, sur les lieux.

J. B. LEITHEAD, Directeur.

A. A. MURPHY,

No. 424, Rue Notre-Dame-No. 424

Mi-chemin entre les rues Ste. Hélène et St. Pierre.

26 sept.—a k 16

HUITRES. OYSTERS. HUITRES.

Les soussignés ayant été nommés agents pour la vente des HUITRES DU GOLFE, sont prêts à fournir toutes sortes d'huitres à demande.

ET AUSSI

300 quarts d'OTTAKAS, amassées à la main, que l'on pourra vendre au désir des acheteurs.

J. E. LAREAU & CIE.,
Rue St. Paul, 39 et 41,
Près des Casernes,
Montréal.
19 Septembre qm—10

HUITRES ! HUITRES ! !

Reçu ce matin 400 QUARTS D'HUITRES CARAQUET, à bord d'une Goélette au Quai de la Compagnie du Richelieu.

C. FOURNIER.
10 Octobre. 28

HUITRES ET HARENG,

Arrivés au Quai du *Lazaretto*, vis-à-vis le Marché Bonsecours, la Goélette *Mary Star of the Sea*, avec un chargement d'Huitres de Caraquet et de Hareng.

9 Octobre. 28—d p

A VENDRE

UNE BELLE PROPRIÉTÉ ayant front sur la rue Salaberry, Nos. 29 et 31. De 40 x 160 pieds de profondeur, avec maison en pierre de taille à deux logements et autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser à JOS. S. MARTIN, No. 21, Rue St. Adolphe, ou à ALF. TROTTIER, 85, Rue Canning.

Montréal, 9 Oct. 1872. ds p—27

A VENDRE

UN ATELIER COMPLET D'IMPRIMERIE pour le roi de campagne.

S'adresser à

BRANCHAUD & BAKER,
17 sept.—17 j Beauharnois, P. Q.

TERRE A LOUER.

Une belle terre située au Village de Ste. Julie à 3 lieues de Longueuil, connue sous le nom de terre de l'Eglise—avec bonne maison, et tous les autres bâtiments nécessaires.

S'adresser à

W. L. DOUTNEY,
No. 381 rue St. Laurent,
Montréal, 28 September 1872. 18—j

ENTREPOTS A LOUER

A LOUER LES VASTES ENTREPOTS

SITUÉS

110,— RUE ST. GABRIEL, —110

Ci-devant occupés par EVANS & Co.

S'adresser à

L'HON. M. LAFRAMBOISE,
Ou à Rue St. Jacques.
DUFRESNE & McGARITY,
Epiciers,
Rue Notre-Dame.
215—j

VENTE PAR RHYNAS & CIE.

PAR RHYNAS & CIE.

AUJOURD'HUI.

VENTE DE MARCHANDISES ENDOMMAGÉES,

EX S.S. "EDITH EMILY."

Les soussignés vendront aux magasins de WILLIAMSON, anciennes bâtisses des Sœurs Grises, à l'extrémité de la rue St. Pierre, VENDREDI, le 11 courant, pour le compte de ceux y concernés,

Une grande quantité de Marchandises non reconnues, comprenant

Indiennes,
Draps,
Coton Gris à Chemise,
Coton Blanc,
Marchandises de Toilette,
Guingan,
Tapis,
Serviettes, &c.

RHYNAS & CIE.,
17 Encanteurs.

Immédiatement après cette vente, nous vendrons pour le compte de ceux y concernés

R	E	52 Riz "Bass Rangoon,"

Endommagés pendant le voyage d'importation ex "Edith Emily."

RHYNAS & CIE.,
27 Encanteurs.

HARENG DE LABRADOR DE PREMIERE QUALITE

Seront vendus VENDREDI, le 11 courant, le long du Vapeur *GEORGIA*, (qui est maintenant au Quai de l'Ile,) par ordre de MM. BAIRD & KINNEAR,

200 Quarts de Hareng du Labrador de première classe,

Le premier arrivage de la saison, et maintenant en débarquement.

Vente à NEUF heures ET DEMIE A.M. précises.

RHYNAS & CIE.,
24—d Encanteurs.

VENTE D'ACIER ENDOMMAGÉ.

Pour le compte de ceux y concernés.

Les soussignés vendront aux magasins de WILLIAMSON, anciennes bâtisses des Sœurs Grises, à l'extrémité de la rue St. Pierre, SAMEDI, le 12 courant,

FER 13 caisses d'Acier

Endommagées pendant le voyage d'importation ex "EDITH EMILY."

Vente à DEUX heures.

RHYNAS & CIE,
27 Encanteurs.

VENTE DE FER ENDOMMAGÉ NON-RECONNU.

Ex vapeur *EDITH EMILY.*

Pour le compte de ceux y concernés.

Les soussignés vendront aux magasins Williamson, ancienne bâtisse des Sœurs Grises, au bas de la Rue St. Pierre, SAMEDI, 12 du courant,

Une quantité de Fer endommagé non-reconnu comprenant :

400 Paquets Feuillards
231 Barres
90 Paquets "Strips"

Vente à DEUX heures ET DEMIE

RHYNAS & CIE.,
28—t Encanteurs.

CHAISE TRÈS-COMMODE DE WILSON.

LA NOUVEAUTE DU SIECLE !

Mécanisme très-ingénieux, chaise pouvant être mise en

TRENTE POSITIONS DIFFERENTES,

ET CHANGÉE EN

Chaise d'invalide, de salon, bibliothèque lecture, écriture, pouvant servir de lit, fumoir, de chaise d'étudiant, de médecin et de dentiste, ou pour se reposer, servant de lit et de berceau.

Le travail de cette chaise est fait en entier de fer brut, magnifiquement bronzé et verni ; cette chaise est légère, bien que forte et durable ; un enfant peut l'ajuster.

La bourrure est de première qualité et rend cet objet d'un grand prix, comme chaise de salon, bibliothèque ou chambre, aussi bien que comme objet de luxe et de commodité.

Les Invalides trouveront que cette chaise est la meilleure qui ait été inventée à leur usage. On peut facilement la mettre dans toutes les positions exigées la mettre droite, l'incliner, et, sans aucun trouble, la changer en lit, avec un matelas. Pendant les maladies qui empêchent le patient de demeurer dans une position inclinée, cette chaise est justement la chose voulue, et dans tous les cas, c'est un agréable changement de la fatigue du lit, que l'on est dre pendant une longue maladie.

Comme chaise de lecture, il n'y a rien qui l'égale, pour former, rien de semblable et pour écrire il y a tout le nécessaire, avec un pupitre que l'on peut ôter quand il ne sert plus ; en effet, cette chaise est utile à une foule de choses et donne satisfaction partout où on l'emploie.

Des circulaires, avec diagrammes, seront envoyées gratis sur application. Les ordres par la malle ou autrement, reçoivent une prompte attention ; les chaises sont soigneusement et sûrement empaquetées et envoyées à l'adresse, sur reçu du prix, ou expédiées par express, payable sur remises.

DR. N. A. SMITH & CO.,

Seuls Fabricants et Agents de la Puissance du Canada,

241 — RUE ST. JACQUES, 241

MONTRÉAL, P.Q.

30 Sept t

COMMERCE.

BUREAU DE "LA MINERVE,"
Montréal, 10 Oct. 1872.

Temps pluvieux.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chas. Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 10 Octobre 1872.

8 hs. A.M.	1 h. P.M.	6 hs. P.M.
54°	47°	45°
Maximum.	Minimum	Moyenne.
57°	45°	51°

D'après la marque du Baromètre :

9 hs. A.M	1 h. P.M.	6 hs. P.M
29.82	29.90	29.91

MARCHÉ MONETAIRE.

Montréal, 10 Oct. 1872.

L'or ouvert à 113 et descendu à 000, et fermé à 112⅞.
Greenbacks ont été achetés de 11¼ à 12 et vendus à 11½.
Change sur New-York vendu de 11½.
Change sur Londres de 8 à 8½.
Traites d'Or pair à 1/16 prime.
Gros Argent Américain de 7 à 0 ; Petit de 8 à 0 ; Anglais 6 ; Imparfait $1.25 par once.

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

—o—

(Par télégraphe.)

New-York, 10.

Derniers marchés monétaires :—

Argent—Ouvert aisé à 7 par cent et devenu plus aisé.
Sterling—En hausse.
Or—En hausse; ouvert entre 12¾ à 13 ; fermé de 12⅞ à 13

NAVIGATION.

INFORMATIONS GÉNÉRALES.

VAISSEAUX D'OUTRE-MER MAINTENANT DANS CE PORT.

SS Georgia, 427 tnx, Pictou.
SS Manitoban, 1,542 tnx, Glasgow.
SS Margaretha Stevenson, 66 tnx, Moisie.
SS James Marychurch, 574 tnx, Anvers.
SS Chesapeke, 931 tnx, Barrow.
SS Kingston, 843 tnx, de Cardiff.
SS Harefield, 618 tnx, Liverpool.
Navire Glenisser, 799 tnx, Glasgow.
Navire Eumenides, 1,111 tnx, Liverpool.
Navire Jumna, 877 tnx, de Pictou.
Barque Torryburn, 448 tnx, Anvers.
Barque Norsk Veritas, 476 tnx, Londonderry.
Barque Eliza Alice, 582 tnx, Ardrossan.
Barque Speedwell, 349 tnx, Londres.
Barque Cupid, 630 tnx, Ardrossan.
Barque Eva, 679 tnx, Pictou.
Barque N D Carlile, 770 tnx, Pictou.
Barque Glen Nevis, 393 tnx, Anvers.
Barque Lavinia, 446 tnx, Newark, N. J.
Barque Keng Carl, 484 tnx, Londonderry.
Barque Sir Chas Napier, 513 tnx, Anvers.
Barque Manilla Octavie, 411 tnx, Londres.
Barque John Bull, 484 tnx, Londres.
Barque Aspirant, 361 tnx, Queenstown.
Brig Graf Wedel, 265 tnx, de Brême.
Brig Acelia Thurstow, 473 tnx, New-York.
Brig Lizzie, 144 tnx, Sydney.
Brig Maud, 195 tnx, Pictou.
Brig Alphonse, 293 tnx, Port Johnson.
Brig Titania, 199 tnx, Swansea.
Brig Star, 109 tnx, Pictou.
Brig Pierre Nolasque, 166 tnx, Baddeck.
Goelette Etoile du Matin, 71 tnx, New Carlisle.
Goelette Hirma, 44 tnx, Pointe des Monts.
Goelette Nova Scotian, 49 tnx, Caraquette.
Goelette Marie Adèle, 83 tnx, Québec.
Goelette Dominion, 69 tnx, Pictou.
Goelette Helena, 120 tnx, Glace Bay.
Goelette Primrose, 57 tnx, Point Demon,
Goelette Marie Lea, 62 tnx, Pointe Demon.
Goelette George Silva, 54 tnx, Pointe des Monts.
Goelette Mariner, 80 tnx, Pointe des Monts,
Goelette Florida, 84 tnx, Pointe des Monts.
Goelette Rambler, 50 tnx, Fox Bay.
Goelette St Laurent, 45 tnx, Fox Bay.
Goelette D Cronan, 40 tnx, Fox Bay.
Goelette Lady Dufferin, 95 tnx, Pointe des Monts.
Goelette Hawk, 41 tnx, Pictou.
Goelette Margaret Anne, 121 tnx, Pictou.
Goelette Sirocal, 106 tnx, Cow Bay.
Goelette Hector, 82 tnx, Sydney.

—o—

TÉLÉGRAPHIE SPECIALE DE "LA MINERVE."

Queenstown, 10.

Le vapeur *Holland*, de New-York, est arrivé.

New-York, 10.

Le vapeur *Prussia*, de Liverpool, est arrivé.

New-York, 10.

Le vapeur *Havana*, de la Havane, est arrivé.

New-York, 10.

Le vapeur *Névada* de Liverpool, est arrivé.

New York, 10.

Le vapeur *Cambria*, de Hambourg, est arrivé.

New York, 10.

Le vapeur *Columbia*, de Glasgow, est arrivé.

PORT DE QUÉBEC.

(Par télégraphe.)

Québec, 10.

ARRIVAGES.

SS Joseph Dodds, Leslie, Sydney, C B, Montréal, charbon.
R S Mabarayan, Hodges, Cardiff, Montreal, fer.
SS Ida, Dodd, Pictou, Montréal, charbon.
Barque Strathaven, Duquet, Glasgow, Gibb, Leerd et cie.
Barque Wombwrn, McDougall, Pictou, Montréal, charbon.
Barque Fisher, Thomas, New-York, ordre.
Barque Barbadoes, Jas, Glasgow, Gibb, Laird et cie, cargaison générale.
Barque Coursier du Canada, Foot, Julien, J Sharples fils et cie.
Goelette Lavictoire, Boudreau, Pointe aux Esquimaux, W Convery.
Le vapeur Boston est arrivé hier soir de Montréal avec la barque M W Best et 2 goelettes à sa remorque.
Le vapeur Canada est arrivé hier soir de la Rivière Lapraire avec un radeau de bois équarris pour A. Caldwell et fils, Echuses St. Laurent.

DÉPART.

SS Lord, Clave, Liverpool, R et R M Shaw.
SS Stian, Pictou, Allan, Rae et cie.
Navire Nelson, Liverpool, Roch et Staveley.
Barque Pekin, Jas Connolly.
Barque M W Brett, Dewolf et Powel.
Goelette Notre-Dame, Pointe aux Esquimaux, C Joncas.
Barge de canal Harmony, New-York, Benson, Bennett et cie.
Barge de canal Cherley, do do do.
Barge de canal W B Wrighs, New Jerseq, J et W Laird.
Le vapeur Powerful est parti pour Montréal cet avant-midi avec la barque Argonaut et 2 goelettes à sa remorque.
Le vapeur Boston est parti pour Montréal ce matin avec 3 goelettes à sa remorque.
Temps pluvieux ; vent de l'ouest.

ETAT comparatif des arrivages et du tonnage ce port, de la mer, en 1871-1872, jusqu'au 10 Octobre inclusivement :

NAVIRES OCÉANIQUES.

1871	810 vaisseaux	594,796 tnx.
1872	945 vaisseaux	573,987 tnx.
Plus	135 vaisseaux	Plus. 78,701 tnx.

VAPEURS OCEANIQUES.

1871	79 vaisseaux	107 793 tnx.
1872	120 vaisseaux	151,555 tnx.
Plus	51 vaisseaux	Plus. 4 352 tnx.

PROVINCES MARITIMES.

1871	178 vaisseaux	36,780 tnx.
1872	261 vaisseaux	55,661 tnx.
Plus	83 vaisseaux	18,915

—o—

PORT DE COLBORNE

(Par télégraphe.)

Port Colborne, 10.

ALLANT A L'EST.

Goélette Risingstar, Milwaukee à Kingston, blé.
Goelette Undine, Cleveland à Hamilton, charbon.
Goelette J Perry, Détroit à Oswego, blé.
Goelette Luisa, Milwaukee à Ste Catherine, blé.
Goelette Bay Queen, Clearville à Kingston, douves.
Goelette Knight Templar, Chicago à Kingston, blé.
Barge à vapeur Wm Cowe, Pt Huron à Ogdensburg, bois de sciage.
Goelette Albacore, Milwaukee à Kingston, blé.
Goelette Nevada, Chicago à Kingston, blé.
Goelette Morninglight, Détroit à Ogdensburg, blé.
Barque Geo Thurston, Chicago à Kingston, blé.
Goelette Montcalm, do
Propulseur Stickluna, Chicago à Montréal, blé.

ALLANT A L'OUEST.

Goelette British Queen,
Barque Montgomery,
Prop Aseron,
Barque Jenny Graham, Kingston à Chicago, fer en saumon.
Barge Royal, Oak, Toronto à Ionavada, bois.
Goelette M A Hall, Kingston à Pt Dover, sur lest.
Brig. Beerless, Kingston à Cleveland, minerai.
Goelette F M Knapp,
Goelette Annie Falcorer.
Vent nord-ouest.

—o—

PORT DE KINGSTON.

(Par télégraphe.)

Kingston, 10.

ARRIVAGES.

Goelette Mary Grover, Toronto, 107,945 mts blé-d'inde.
Goelette Princess Alexandra, Bay City, 4,000 P douves et 41,000 W I douves.
Goelette Wonderer, Port Colborne, 6,200 mts blé.
Goelette Ontario, Toledo, 14,300 minots blé-d'inde.
Goelette Great Western, Toledo, 11,400 mts blé-d'inde.
Goelette Paragor, Toledo, 12,052 minots blé-d'inde.
Goelette Westside, Chicago, 18,192 mts blé.
Goelette Clara Yowall, Chicago, 15,758 minots blé.

DÉPARTS POUR MONTRÉAL.

Ponton Atlas et par la ligne de pontons pour le compte M I Co, Chicago, 20,457 mts blé.
Advance, 13,650 mts blé-d'inde.
Glengarry, 15,010 do.
Harriett, 14,422 do.
Energy, 13,174 do.
Utility, 11,223 do.
Corvey, 8,500 do.

REVUE COMMERCIALE.

Montréal, 10 Octobre 1872.

GROCERIES.

THÉ.

Marché très-tranquille avec une petite demande pour les qualités inférieures de thé du Japon et Young Hyson.

		c	c
Young Hyson.	Commun à bon	29	40
	Moyen à bon	40	65
	Fin à superfin	45	80
	Extra de choix	80	90
	Canton make, nominal	55	50
Gunpowder	Twankay style, ouvert	60	70
	Bon à fin	75	90
	Fin à de choix	80	65
	Canton make, nominal	6	75
Impérial	Beau à bon	33	55
	Fin à superfin	6	70
Hyson	Bon à fin	20	27
	Superfin	37	37
Hyson Twankay	Com. à bon	20	25
	Fin à bon	25	30
Hyson Skin	Canton et commun	21	45
	Bon à fin	45	80
Japon, non exloré	Com. à bon	50	50
	Fin à superfin	60	65
Japon, colore	Commun à bon	25	60
	Fin à superfin	35	50
Congou et Souchong	Ordinaire	50	75
	eau à bon	75	00
	Fin à superfin	00	60
Oolong	Commun	26	28
	Bon à fin	38	52½

CAFÉ.

Droit libre.

Leguayra, vert	₱ lb	18 @ 20
Jamaica, "	"	19 .. 22
Java, Genuine, vert	"	22 .. 25
Rio, "	"	17½ .. 20
Ceylon, couleur naturelle	"	20 .. 22½
" Singapore Sorts	"	19½ .. 21

SUCRES.

Marché tranquille, mais ferme et tendant à la hausse, vu l'augmentation à New-York.

Cuba, du médiocre à la 1ère qualité, par lb 0 lbs		9 00 @ 9.25
Porto Rico		9.00 .. 9.50
Barbades, du médiocre à la 1ère qualité		9 00 .. 9.25

Prix du sucre raffiné du Canada :

Pains, en trcs, 40 lbs	₱ lb	00 @ 00
Sucre écrasé, en qrts, 100 lbs	"	01 .. 12½
Sucre pour tables, en qrts, 200 lbs	"	00 .. 12½
Pour confiserie, en qrts, 240 lbs	"	00 .. 13½
Sucre écrasé ou blanc, en quarts, 224 lbs	"	00 .. 11
Jaune raffiné	"	9½ .. 10½
Do do degrés inférieurs, en bon gé tres	"	Aucun
Jaune raffiné, degrés inférieurs, en quarts	"	Aucun
Strops	₱ gal	42 .. 48
Ambre	"	80 .. 00

MELASSES.

Meilleure demande ; prix nominaux.

Centrifugal	par gal	29 @ 30
Clayed	"	22 .. 26
Muscovado	"	30 .. 34
Strop de Porto-Rico	"	35 .. 40
Strop de Portland	"	00 .. 35

TABAC.

Commun de l'Ouest	10's, en poi	15 @	19
Montréal	10s "	16½ ..	23
Noir	9s "	20 ..	21½
Do	7s "	21 ..	24½
Marine		24½ ..	24
Feuille d'or de Virginie, 1's, dt. payé		47 ..	52
Do do do 2's,		55 ..	65
Do magnifiques morceaux	"	55 ..	65
Do 1 lbs.	"	45 ..	70
Extra do	"	60 ..	85
Tabac coupé à fumer	en paquet	5 ..	7
Magnifique tabac coupé à fumer	"	35 ..	40
Feuille de Virginie et Kentucky	"	8 ..	12
Feuille du Haut-Canada	"	7½ ..	8

FRUITS.

Raisins pressés	par bte	1 70 @	2 00
Do do	par bte	1.00 ..	1.10
Do do	par bte	0.55 ..	0.65
Do MRS	par bte		Aucun
Do do	par bte	0 00 ..	0.00
Do do	par bte	0 00 ..	0 00
Do de Valence	par lb	0 00 ..	0 00
De Corinthe	"	0 06½ ..	0 07
Figues nouvelles	"	0 11½ ..	0.13
Amandes du Languedoc	"	0 12 ..	0.13
Do de Provence	"	0 12½ ..	0.13½
Do de Tarragone	"	0 12½ ..	0.13½
Avelines	"	0.08 ..	0.09
Noisettes	"	0.07 ..	0.08
Noix de Sardaigne, qrts			Aucun
Do do quarts	"	0.17 ..	0.14
Dattes	"	0.07 ..	0.08
Prunes françaises	en qrts	0.00 ..	0.00

RIZ.

Arracan	par 100 lbs	4.00 @ 4.60
Patna	"	4.00 .. 4.60
Rangoon	"	4.15 .. 4 25

VINAIGRE.

Anglais		0.35 @ 0.40
Bordeaux		0.35 .. 0.40

SEL.

Marché ferme.

Liverpool, propre		0.81½ @ 0.85
Do bout, nouveau		0.90 @ 0.95
Do de manufacture		1.50 .. 1.60
En sacs, Caïx, St. Ubes, etc		Aucun
Sel Cagliari, par minot		Aucun

ÉPICES.

Canelle	par lb	0 25 @	0 28
Clous de girofle	"	0.16 ..	0.17
Muscade	"	0 80 ..	0 90
Gingembre, Jamaique	"	0 16 ..	0.18
Poivre noir	"	0 15 ..	0 16
Do blanc	"	0.20 ..	0 22
Piment	"	0 07 ..	0.07½

MOUTARDE.

Durham, jarres	par lb	0.16½ @ 0 18
Wix's, bout. de ½ et 1 lb	p. doz	2 60 .. 4.30
Colman's	par lb	0 17 .. 0.18

POISSON.

Le premier arrivage de hareng du Labrador, vient d'être reçu. On croit que les premiers prix seront d'environ cinq piastres.

Morue sèche pour table, par 112 lbs		4 00 @	4.25
Do saiée	par qtl	4.00 ..	4 50
Saumon en quarts	par ½	15 00 ..	15.50
Do	en tres	21 00 ..	22.00
Maquereau No 3	quarts	4.00 ..	4.50
Do No 3	quarts	2.00 ..	2.50
Harengs, Labrador		4.00 ..	4.25
Do Canso, nouveau, nominal		3 50 ..	3.75
Harengs round		2.50 ..	3 00
Do Digby	par boîte	1.00 ..	1.10
Do de mer		0.25 ..	0.50

INDIGO.

Madras	par lb	0.75 @	0.85
Manilla	"	0 65 ..	0 80

BLEU.

Fig ou bouton	par lb	0.05½ @ 0 06

VERRE.

Bouteilles pour bière	par gros	8.5. Aucune
Do pour vin		Aucune

HUILE.

L'huile de morue, maintenue aux plus hauts prix. Aucun changement dans l'huile de veau-marin ; les demandes sont peu nombreuses, et il ne se fait qu'un commerce de détail en cette branche.

De graine de lin, bouille	par gal.	0.50 @	0 62½
Do brute	"	0 75 ..	0.77½
Olive	"	1.20 ..	1.75
Pour salade, pintes	par case	2.85 ..	3 00
Do chopines	"	3.60 ..	3.85
De foie	"	0 50 ..	0 52
De veau marin, pâle	"	0 65 ..	0 67½
Do jaune	"	0.70 ..	0.75
Do raffinée	"	0 70 ..	0.75
De baleine, blanche	"	0 85 ..	0 90
Do Crue	"	0 65 ..	0.70
Palmier	par lb	0.09 ..	0 10
De noix de coco	"	0.11 ..	0.10
Pétrole, qualité ordinaire	par gal.	0 23 ..	0 25
Do Standard	"	0 25 ..	0 27½
Do Kerosine	"	0.00 ..	0.00
Huile de tard	"	0.00 ..	1.10
Do pour engin	"	0.00 ..	0.00

PEINTURES.

Rouge Vénétien	par qtl	2 25 @	2.50
Mastic	"	8.35 ..	8.70
Blanc	"	0.75 ..	0.80
Sanguine	"	0 75 ..	0.80
Zinc blanche	p 100 lbs	7.50 ..	8.10
Zinc rouge	"	6.00 ..	6.50
Mine blanche, médicere	par tin	0.00 ..	0.00
Do genuine	"	2 25 ..	2.70
Do No 1	"	2 40 ..	2.70
Do No 2	"	2.25 ..	2.30

PRODUITS CHIMIQUES.

Les nouvelles reçues d'Angleterre rapportent que les produits chimiques ont subi une nouvelle augmentation ; mais les prix n'en ont pas encore été affectés, ici.

Alun en bloc, en caques	par qtl	2.25 @	2.50
Poudre blanche	"	4 00 ..	0 00
Borax, E I, raffiné	par lb	0.00 ..	0.28
Couperose en caques	par qtl	1.00 ..	1.25
Sel d'Epsom de	"	2.00 ..	2.50
Salpêtre raffiné	lb	0.00 ..	10.25
Soda, cendre	"	3 61 ..	3.92
Soda, caustique	"	5 00 ..	5.25
Do Bicarbonate	"	5 50 ..	5.75
Do Crystaux	"	2.25 ..	2.35
Vitriol bleu	par lb	0 00 ..	0.08½
Crème de Tartre, médle	"	0.00 ..	0.31
Do do Crystaux	"	0 00 ..	0.28½
Couleur violette	"	0 13½ ..	0 15
Senè	"	0.15 ..	0.25
Garance	"	0 15 ..	0.16
Sagu, perle	"	0 01 ..	70 0.05
Réglisse, en pastille	"	0.14 ..	0.20
Do en bâton	"	0 16 ..	0 21
Soufre en fleur	par qtl	3.50 ..	3 64
Soufre en masse	"	3 00 ..	3.30

CHARBON.

En bonne demande. Les stocks sont réduits.

Ecossais à vapeur	par ton	7.50 @	0.00
Welsh	"	8.00 ..	0.00
Pictou, Sydney, etc	"	7.00 ..	0.00
Newcastle Gate	"	6.50 ..	0.00
Newcastle Smiths	"	10.00 ..	0.00
Lehigh	par 2,00	7.00 ..	0.00
English Coke	"	16.00 ..	0.00

BIERE ET PORTER.

Bière, Bass & Cie, pintes	doz.	2.5) @	2.60
Do Bass & Cie, chopines	"	1.01 ..	0.00
Jeffrey's Edin, pintes	"	2.50 ..	2.55
Do do chopines	"	1.50 ..	1.55
Porter, Guinness & Cie	"	2.15 ..	2.25
Brods & Cie	"	2.10 ..	2.20

VINS, ETC.

Port, G G Sandeman's	par gal.	1.50 @	4.00
Do Offley's	"	1.50 ..	4.00
Do Sarapoe Nacional	"	1.10 ..	1.15
Do Burgonde	"	0.70 ..	0.80
Do Xérès Pemartin's	"	2.00 ..	6.00
Do Domecq	"	2.00 ..	4.00
Do Lopez & Cie	"	2.00 ..	4.00
Do Sucesseurs & cie	"	1.50 ..	4.00
Do Cosens	"	1.50 ..	6.00
Do Cramp Sater	"	1.75 ..	4.00
Do Mist	"	1.50 ..	4.00
Champagne :			
Moet & Chandon	dez	17.00 ..	21.00
Jules Mumm & Cie	"	14.00 ..	17.00
Trois-Couronnes	"	10.00 ..	14.00
Sillery	"	12.00 ..	18.00
Farrie	"	17.00 ..	18.00
Roederer & Cie	"	18.00 ..	22.00
de Venoge	"	14.00 ..	18.00
Autres qualités de Champagnes	"	8.00 ..	12.00

LIQUEURS.

Le marché est peu approvisionné, mais les prix sont fermes ; l'augmentation du Gin, en Europe, a haussé les prix, ici, tandis que la rareté du "Hennessy" ici, a donne une nouvelle vie au marché, et les détenteurs ne veulent pas vendre, excepté à une augmentation sur les derniers prix. On n'a aucun changement à noter dans les prix.

Brandy, Hennessy	par gal.	2.10 @	2.50
Do Martel	"	2.05 ..	2.60
Do Pinet, Castillon & C	"	2.00 ..	2.30
Do Jules Robin	"	2.00 ..	2.40
Do Otard, Dupuy & C	"	2.00 ..	2.40
Do J S Dulary & Cie	"	2.00 ..	2.20
Do J Dasle, Henry, Mounie & Cie	"	2.0 ..	2.15
Do Mestereau & Cie	"	2.0 ..	2.20
Do Des qualites ci-dessus en caisses, par doz		6.00 ..	10.00
Do Bordeaux, en cses	"	4.50 ..	5.00
Rum, Demerara, 16 et par gal	"	1.70 ..	1.80
Rum, Jamaique, 16 par cent par gal		1.80 ..	2.10
Gin, DeKuyper's	par gal.	1.37½ ..	1.75
Do do vert	par cses	3.00 ..	4.00
Do do rouge	"	6.75 ..	7.00
Do Houtman's	"	1.25 ..	1.35
Do do vert	"	0.00 ..	0.00
Do do rouge	"	6.50 ..	0.00
Qualité de Gin de Blankenheym et Nolet Key		1.30 ..	1.35
Caisses rouges		5.00 ..	5.50
Do vertes		3.40 ..	3.50
Vins renommés :			
Gooderham & Worts		1.75 ..	1.50
Old Rye—Gooderham & Worts		0.82½ ..	0.85

CUIR.

Le cuir à semelles augmente de jour en jour, mais le cuir à empeignes se vend peu et est lourd aux cotés.

Cuir à semelles espagnol No (b a)	par lb	26 @	27
Cuir à semelles espagnol No 2		24 ..	25
Do do do No 1 ordinaire		00 ..	23
Do do do No 2 do		24 ..	00
Semelles en buffles No 1		24 ..	00
Do do No 2		21 ..	00
Cuir tanné No 1		28 ..	30
Cuir ciré, léger et moyen		25 ..	32
Do lourd		22½ ..	37½
A grains		39 ..	42
Cuir fendu large		26 ..	33
Do petit		21 ..	27
Cuir de la ville (le tout)			Aucun
Veau [27 à 36 lbs]	par lb	65 ..	80
Do [18 à 26 lbs]	"	55 ..	75
Mouton, pour doublures		25 ..	40
Harnais		29 ..	32
Peau de buffle	par pièce	16 ..	17½
Cuir luisant	"	14 ..	19
Cuir luisant, patenté	"	19 ..	20
Cuir à gros grain	"	16 ..	17½

QUINCAILLERIE.

En général, les transactions sont bonnes. Affaires lourdes et tranquilles. Les expéditions ne se font facilement par la grande quantité de fret. Les prix du fer n'ont subi aucun changement. La diminution des prix en Angleterre se fait pleinement sentir ici.

Fer :—			
Fer en saumon, Gartsherrie	par 2240 lbs	48 00 @	00,00
Autres qualités, fer en saumon	"	45.00 ..	47.00
Fer en saumon, en barres, Staffordshire, meilleur	par 100 lbs	0 00 ..	4.00
Fer en saumon puri fié	"	4.25 ..	4.50
Fer en saumon écossais	"	3.75 ..	4.00
Fer en saumon suédois	"	5.00 ..	5.50
Cercles pour tonneliers	"	4.50 ..	5 00
Plaques pour bouilloires	"	5.50 ..	5.00
Clous, 12 by à 2 dy	"	8.75 ..	7.50
Grands clous	"	6.00 ..	6.50
Petits do	par 100 lbs	6.50 ..	7.00
Bouilloires à potasse	"	5.25 ..	5.50
Do sucre	par 112 lbs	3.50 ..	4.00
Feuilles de zinc, No 9, par lb		0 07½ ..	0.07½
Zinc	"	0.06 ..	0.06½
Acier	par 100 lbs	0.00 ..	7.50
Etain en saumon	"	6.25 ..	6 50
Acier, caisse	par lb	0.13½ ..	0.15
Do ressort	par 100 lbs	0.00 ..	7.00
Plaques du Canada	par boîte	8.50 ..	8.75
Do Hatton	"	8.00 ..	0.00
Plaques, charbon			
Do	do	13.00 ..	13.50
Do houille		11.50 ..	12.00
Etain en morceaux	par lb	0.42 ..	0.44

VITRES.

Le prix des vitres a augmenté depuis hier, comme suit :

Audessous de 25—pouces			$2 70
25 à 40	"		$3 00
41 à 50	"		$3 30
51 à 60	"		$3 50

ARRIVAGES de produits par le Grand Tronc, le Canal Lachine et les Vapeurs de Québec, depuis le 1er Janvier au 9 Octobre, 1872; aussi, expéditions par les Vaisseaux Océaniques, *viâ* Portland et le fleuve St. Laurent, depuis le 1er Janvier au 2 Octobre 1872; et par le chemin de fer de Montréal et Champlain, vapeurs de Québec, Port St. Jean et *viâ* Coaticook, du 1er Janvier au 9 Octobre 1872, avec les recettes et les exportations comparatives du Grand Tronc et du Canal Lachine pour la période correspondante de 1871.

RECETTES.

	Blé, minots	Blé-d'Inde, minots	Pois	Avoine	Orge	Seigle	Farine, qrts	Farine d'Avoine et de blé-d'Inde, qrts	Lard, quarts	Beurre, livres	Fromage, boîtes	Pétrole, quarts et caisses	Cuir, rouleaux		
Vais. Océaniques	185,026	6,202,9		20,578	4780		288,533	19,041	3872	2869	2100	1631	1683		1872
	556,926	20,578		2205.8			71,785	1,800	1,800	4929	6,000	2,000	2,000		1871
Via Port. St. Jean.	319,505	72					1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000		1872
Via Coaticook.	3,000	1,000					1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000		1872
Grand-Tronc	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1872
	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1871
Canal Lachine.	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1872
	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1871
Vais. de Québec.	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1872

CHARGEMENTS.

	Blé, minots	Blé-d'Inde, minots	Pois	Avoine	Orge	Seigle	Farine, qrts	Farine d'Avoine et de blé-d'Inde, qrts	Lard, quarts	Beurre, livres	Fromage, boîtes	Pétrole, quarts et caisses	Cuir, rouleaux		
Vais. Océaniques	185,026	6,202,9		20,578	4780		288,533	19,041	3872	2869	2100	1631	1683		1872
	556,926	20,578		2205.8			71,785	1,800	1,800	4929	6,000	2,000	2,000		1871
Via Port. St. Jean.	319,505	72					1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000		1872
Via Coaticook.	3,000	1,000					1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000		1872
Grand-Tronc	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1872
	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1871
Canal Lachine.	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1872
	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1871
Vais. de Québec.	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1872

RECETTES HEBDOMADAIRES.

Recettes Hebdomadaires, par le Grand Tronc et le Canal Lachine, pour la semaine finissant le 2 Octobre 1872; et par les vapeurs de Québec pour la semaine finissant le 9 Octobre, 1872 ; avec les recettes comparatives du Grand Tronc et du Canal Lachine pour la semaine correspondante de 1871.

	Blé, minots	Blé-d'Inde, minots	Pois	Avoine	Orge	Seigle	Farine, qrts	Farine d'Avoine et de blé-d'Inde, qrts	Lard, quarts	Beurre, livres	Fromage, boîtes	Pétrole, quarts et caisses	Cuir, rouleaux		
Vais. Océaniques	185,026	6,202,9		20,578	4780		288,533	19,041	3872	2869	2100	1631	1683		1872
	556,926	20,578		2205.8			71,785	1,800	1,800	4929	6,000	2,000	2,000		1871
Via Port. St. Jean.	319,505	72					1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000		1872
Via Coaticook.	3,000	1,000					1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000		1872
Grand-Tronc	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1872
	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000		1871
Canal Lachine.	1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000		1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000